



Catalogue d'émotions patrimoniales. Le cas du Château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction

Anthony Pecqueux

► To cite this version:

Anthony Pecqueux. Catalogue d'émotions patrimoniales. Le cas du Château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction. Jean-Louis Tornatore & Noël Barbe. Les formats d'une cause patrimoniale. Emotions et actions autour du Château de Lunéville, LAHIC / Mission Ethnologie, pp.121-159, 2011, Les carnets du LAHIC n° 6. halshs-00715909

HAL Id: halshs-00715909

<https://shs.hal.science/halshs-00715909>

Submitted on 9 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CATALOGUE D'ÉMOTIONS PATRIMONIALES

Le cas du château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction

Anthony Pecqueux

« Mon Dieu ! L'effroi et l'horreur me saisissent. C'est un incendie ! Un incendie qui dévore le château. Mon château..., mon si beau château ! [...] Il faut que j'y aille, il faut que je voie. Même si le chagrin me mange les tripes. [...] Je suis devant ce château parmi une foule impuissante et tout aussi désespérée que moi... et les larmes coulent sur mes joues » (Fischer 2003 : 43-48).

Nous voudrions aborder ici la question, au cœur de cette recherche, des émotions patrimoniales et tenter une liste de celles qui se sont manifestées à propos du château de Lunéville à partir de son incendie. La référence de ce catalogue d'émotions est un événement patrimonial, en tant qu'il est composé d'un événement inaugural, la déclarée catastrophe patrimoniale, et de l'ensemble des événements qu'il a suscités, que nous retiendrons sous la dénomination générique de « mobilisation pour la reconstruction ». Disons tout de suite que notre approche se singularise avant tout par la façon dont est envisagé cet événement patrimonial, soit comme un événement quasi moral d'emblée : un événement qui ne peut être « totalement moral », puisque ce ne sont après tout que de vieilles pierres qui ont souffert dans cet incendie ; mais qui ne concerne ou n'affecte pas que des vieilles pierres, qui en cela recouvre une dimension supplémentaire.

C'est dire que le couple notionnel « émotion patrimoniale » désigne selon nous une problématique par elle seule insuffisante, sauf à délivrer une description parcellaire d'un cours d'action. Or celui-ci fait partie d'une totalité qui inclut, entre autres éléments, des émotions patrimoniales. Nous voudrions donc réinsérer la manifestation concrète, locale d'une émotion patrimoniale dans le cours d'action complet dont elle fait partie ; il s'agit de redistribuer la description de la situation afin de problématiser une émotion patrimoniale à partir de ce tout. On le comprend, la perspective est holiste : il n'existe pas quelque chose d'individué qui soit une telle émotion, celle-ci ne peut être en elle-même un tout, une totalité signifiante. Le cours d'action complet dont une émotion patrimoniale participe correspond à une *expérience publique*, dans laquelle sont impliqués au minimum un élément de patrimoine et un public ;

l'élément de patrimoine subit une altération, dont le public est spectateur (au moins des effets de cette altération). Adopter une telle perspective conduit à replacer la thématique des émotions patrimoniales sous une des principales caractéristiques de l'expérience publique, à savoir le mélange d'activité et de passivité qu'elle constitue pour ceux qui la vivent ¹. C'est donc à préciser d'abord l'événement ici en jeu que nous nous attacherons, avant de nous lancer dans le catalogue annoncé.

Un événement quasi moral d'emblée

Les premières enquêtes à Lunéville ont fait émerger un schéma largement accepté de narration et d'appréhension de l'événement – conçu comme un tout, de l'incendie à la mobilisation, et perçu comme toujours en cours ². On peut le représenter sous la forme d'un tableau basé sur la distinction

entre les usages de la mémoire établie par Tzvetan Todorov dans *Les abus de la mémoire*, selon le commentaire de Paul Ricoeur (2000 : 104-105) (voir tableau ci-dessous). Seulement, ces différents usages de la mémoire, traumatisme et valeur exemplaire, ne sont pas ici à penser comme opposés : ils sont dans le schéma de l'événement sinon liés, du moins rapprochés l'un de l'autre. Ce tableau laisse entendre en effet que l'émotion serait attachée à une première phase de l'événement, celle de l'incendie et des jours qui ont suivi, et qu'elle serait marquée par le traumatisme provoqué par le sinistre (et les souvenirs du passé qu'il fait remonter). Une seconde phase commencerait avec la mobilisation pour la reconstruction du château : elle donne à l'événement une valeur exemplaire qui engage la communauté vers le futur et la rend prête à assumer l'enjeu moral de l'événement (au lieu de rester paralysée par le traumatisme).

Traumatisme	Valeur exemplaire
Incendie ↓	Reconstruction ↓
Émotion	Mobilisation (action)
Passé (Crispation communautaire)	Futur (Enjeu moral / politique)

L'événement en son account

Ce tableau reprend la partition opérée par Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, propriétaire du château, dès le lendemain de l'incendie :

Le conseil général entend relever le défi à l'image de ce que nos ancêtres lorrains avaient su faire. Le défi à relever est de rendre rapidement ce joyau à la Lorraine, à la France et à l'Europe. *Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation* (*Libération*, 6 janvier 2003 ; nous soulignons).

Cette partition est par exemple devenue le leitmotiv de l'association « Lunéville, château des Lumières » (LCL) ; ainsi le Dvd édité par l'association pour retracer l'année qui a suivi l'incendie est titré : *Après le choc, l'action*. On y entend encore la voix off tirer la leçon de la venue du ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon (Lorrain d'origine), sur les lieux du sinistre le 4 janvier 2003 : « Désormais tout ira très vite : oubliée la désolation, place maintenant à la mobilisation ». Plus généralement, il s'agit du schème sous lequel l'événement est collectivement retenu : son *account* – au sens où « produire un *account* consiste à munir un événement de sa "formulation", c'est-à-dire d'une description qui dit le pourquoi, le comment de son occurrence, fournit une réponse à des questions telles que : de quoi s'agit-il ? à quoi faut-il l'imputer ? » (Quéré 1989 : 70). Produire un *account* correspond à une compétence ordinaire de membre : « looking-and-telling », selon l'expression de Garfinkel (1967 : 1) ³. D'un côté, émotion, choc, désolation... ; de l'autre,

mobilisation, action, reconstruction... : comme *account* collectif de cet événement, on retiendra la formule « Après l'émotion, la mobilisation ⁴ ».

Cet *account* connaît localement quelques variantes. Certains, à Lunéville même, parmi l'opposition politique notamment, minimisent l'émotion, comme la mobilisation : il n'y aurait eu d'émotion qu'à partir du moment où les Lunévillois auraient reçu, tel un effet de miroir, l'image médiatique nationale du château en flammes ⁵. La formule est donc ainsi augmentée : « après l'image médiatique, l'émotion des Lunévillois, et la mobilisation extérieure ». Ceci dit, la version de l'*account* retenue plus haut reste globalement et collectivement opérationnelle. Ce qui surprend d'ailleurs est qu'on ait déjà dégagé la valeur exemplaire de l'événement, alors même qu'il est encore en partie en cours : cela confirmerait l'idée d'une expertise à l'œuvre de la catastrophe patrimoniale. Les acteurs institutionnels (principalement le conseil général) s'appuient sur les ressources disponibles et surtout sur la valeur de précédent de l'incendie du parlement de Bretagne à Rennes (Sauvage et Dartiguenave 1999) pour établir dès le lendemain la valeur exemplaire de cet événement au long cours ⁶. Sans doute la présence de cette valeur exemplaire a-t-elle également partie liée avec la pré-compréhension narrative de l'expérience dont parle Paul Ricœur (1983) : la valeur de l'événement serait telle la morale de l'histoire.

On peut se demander si l'*account* ne recouvre pas un schème plus général de description et d'appréhension des événements malheureux ou douloureux (et autres catastrophes). Première phase : un événement survient, auquel des agents se trouvent exposés ; au titre de cette exposition (qu'ils soient victimes ou non), ils expriment une émotion. Seconde phase : cet événement malheureux crée un nouveau contexte, vis-à-vis duquel les agents doivent se situer et agir (ou faire défection)⁷ s'ils veulent rétablir la situation précédente ou enrayer l'action négative de l'événement. Un tel *account* rappelle la figure mythique du phénix qui renaît de ses cendres : figure maintes fois célébrée et rappelée au lendemain de l'incendie, pour convaincre (réconforter) autrui comme pour se convaincre soi-même semble-t-il – nous la retrouverons plus loin.

En tous cas, concluons que la première vertu de l'*account* de cet événement est de permettre de ne pas en rester à la seule émotion (la « crispation communautaire » du tableau), et d'orienter d'emblée vers la mobilisation. La mémoire sollicitée n'est pas uniquement tournée vers le passé, mais aussi vers le futur. Ainsi l'événement n'est pas réduit à l'incendie, mais forme un tout avec la reconstruction. On le remarque notamment au fait que l'aspect commémoratif n'est pas développé autour de la catastrophe proprement dite : LCL a organisé un an plus tard, le 2 janvier 2004, une assemblée générale de l'association et convié les premiers donateurs ; mais des critiques ayant souligné qu'on ne pouvait « fêter » une telle date, il n'y a pas eu de suite.

Loin de récuser cet *account* en affirmant qu'il ne correspond pas à la réalité et en mettant au jour une « autre » ou « nouvelle réalité » (celle du sociologue), selon la perspective d'une sociologie critique voire ironique, nous proposons, au contraire, de prendre cet *account* au sérieux, d'en faire notre objet et donc de le décrire avec précision en partant de l'idée qu'il s'agit d'un récit elliptique, ou plus exactement du titre d'un récit. Il est pertinent dans ses finalités propres, notamment narratives (il doit être compris, donc efficace, immédiatement), mais il est insuffisant pour le sociologue et incomplet par sa nature elliptique. Le décrire plus précisément, c'est retracer toutes les ramifications, les liens qui unissent les différents éléments entre eux – *i.e.* tirer des flèches entre les différents éléments du tableau, pour le moment figés et isolés. Ces ramifications sont opérées par les acteurs dans leurs activités, nous procéderons par conséquent à une explicitation de ce qui n'est pas précisé dans l'*account*.

Quasi moral d'emblée

Soit le 2 janvier 2003, en fin d'après-midi : un incendie se déclare au château de Lunéville, incendie attisé par la conjonction des flammes et du vent violent qui souffle alors ; les flammes illuminent le ciel alentour et font se rassembler devant les grilles du château nombre de badauds, curieux, inquiets, etc. Surtout, cet incendie est très tôt relayé par France 3 qui retransmet des images en direct dans l'édition locale du « 19-20 »⁸. À partir de ce moment, il *faut* compter avec des

occurrences d'émotions : l'incendie – l'événement en lui-même – bouleverse l'ordre des choses ; dès lors, l'émotion manifestée est la réponse attendue, qui reconnaît et ratifie à sa manière le caractère disruptif de l'événement.

Procédons à l'analyse de l'événement à partir de la conception de l'expérience publique énoncée plus haut. Les agents qui prennent part à une expérience ne sont pas tout entiers tendus vers une « activité » incessante : ils passent aussi du temps à « subir », ne seraient-ce que les effets de l'expérience. Pour préciser certains des moments de « passivité » que subissent les acteurs, Louis Quéré (2002 : 139-140) propose le terme de *passibilité*, à comprendre comme le contraire de l'impassibilité, c'est-à-dire comme le fait d'être affecté ou touché par quelque chose. La participation à une expérience publique (d'autant plus ici un événement malheureux) implique d'expérimenter une telle passibilité : c'est pourquoi il faut compter avec des occurrences d'émotions⁹. Mais il s'agit là en quelque sorte d'émotions au sens faible ; nous voudrions montrer qu'il faut compter dans ce cas avec des occurrences d'émotions, au sens fort.

Pour cela, nous nous appuyons sur l'analyse proposée par Patricia Paperman (1992) pour qui l'émotion possède une double caractéristique générale : être publique, c'est-à-dire observable, et être prescriptrice au sens où elle engage une évaluation morale de l'événement qui la fait advenir. P. Paperman a appliqué ce cadre d'analyse

à des situations précises, soit deux interventions policières en pleine rue : au cours de la première, un C.R.S. reste immobile après un échange de coups de feu, laissant croire aux témoins qu'il ne s'est rien passé d'irréversible alors qu'un homme ne se relèvera pas ; dans la seconde situation, le tireur est pris d'une vive émotion. Cela l'amène à proposer l'hypothèse de « l'absence d'émotion comme offense » (1995). En leur temps, Durkheim et Mauss avaient déjà fait de cette proposition un schème explicatif des émotions : selon eux, certaines émotions doivent obligatoirement s'exprimer lors de certaines circonstances (comme les rites, les fêtes, et d'autres moments où est impliquée la cohésion de la société), et leur absence constitue alors une atteinte au groupe. P. Paperman cependant s'en démarque : selon elle, l'offense porterait plutôt sur la situation, dans la mesure où certains événements sont d'emblée moraux en raison de leur signification humaine et en requièrent confirmation au moyen des émotions (*ibid.* : 191 *sq.*).

Ces usages des termes d'émotions sont certes particuliers, non seulement au sens où ils sont produits dans et par un ensemble de circonstances significatives, mais aussi parce que les circonstances mêmes de ces usages sont définies de manière spécialement univoques : morts, meurtres, injustices, drames. Ces caractérisations sont d'*emblée* morales ; elles expriment l'importance et la signification "humaine" de tels faits, elles requièrent confirmation : cette tâche est remplie par les émotions qui ont l'avantage d'être très reconnaissables, à la fois dans

leur singularité [...] et en tant que mode de conduite (*ibid.* : 191, souligné dans le texte).

Dans le cas de Lunéville (et plus largement du patrimoine), bien qu'il n'y ait heureusement pas eu de victime, nous proposons de considérer également l'événement comme d'emblée moral ; plus précisément, puisqu'il n'y a justement pas eu de victime : un *événement quasi moral*. C'est dire que si le patrimoine ne se réduit pas à des vieilles pierres il n'en reste pas moins au rang de pierres : s'il importe au-delà de sa matérialité (qu'il s'agisse de pierres ou d'autres éléments) et dans une dimension qui ressortit au « moral », toute comparaison avec une « situation humaine » le ramène néanmoins précisément à cette matérialité ¹⁰. Cela évolue bien sûr avec l'attachement au patrimoine en question – selon une échelle du patrimoine vécu (*cf. infra*). Par exemple, pour le dire plus directement et en l'appliquant au cas de Lunéville, ce sont les mêmes personnes qui ont été « émues » lors de l'incendie du château et qui, aujourd'hui, trouvent indécentes les sommes prêtes à être débloquées pour sa reconstruction, alors que la situation du bassin d'emploi lunévillois est très difficile ¹¹. Dire d'un événement tel qu'une catastrophe patrimoniale qu'il a une signification d'emblée quasi morale, c'est reconnaître la spécificité patrimoniale et la situer précisément : comme une forme d'évidence morale que l'on doit pourtant régulièrement justifier.

Le caractère quasi moral de l'événement se révèle déjà pendant l'incendie lui-même, dans la mesure où

toute action de sauvetage place des priorités entre humains et non-humains. Cet extrait du récit de l'incendie par Claude Richard, président de l'office du tourisme de Lunéville, le montre bien :

Alors là, on a commencé vraiment, je vais pas dire à paniquer parce qu'il n'y avait pas de vie humaine en jeu et on le savait très bien ¹²...

Plus généralement, la comparaison entre un événement patrimonial et un autre impliquant directement des humains est effectuée quand il est question de qualifier aujourd'hui l'événement, donc de statuer sur sa grandeur, comme dans cette réponse de la librairie située sur la place devant le château à l'enquêteur qui lui demandait si l'incendie représentait pour elle une catastrophe :

Bon, d'une certaine façon, il y a plus important que ça... seulement je pense, comme ça fait partie quand même de notre histoire, ça a son importance.

On perçoit toute la différence, dont les acteurs sont clairement conscients, entre un événement comme l'incendie du château de Lunéville et, par exemple, les attentats du 11 septembre 2001. Si Béatrice Fraenkel (2002) croit déceler, à partir des pratiques scripturaires réalisées à New York (murs, affiches...) pendant le mois qui a suivi les attentats, un lien particulier qui unirait l'écriture et la mort, il ne faut pas s'attendre à parvenir à un tel résultat pour les lettres reçues par la mairie de Lunéville à partir du 3 janvier 2003. Si d'aucuns peuvent par exemple parler de deuil à propos de l'incendie et des pertes patrimoniales, ce n'est que par analogie,

en conscience qu'il ne s'agit pas d'un deuil au sens commun du terme, impliquant des êtres vivants.

La comparaison intervient en effet souvent dans le cours d'entretiens, au moment où l'interlocuteur réalise un retour réflexif sur l'événement ; ainsi ce donateur franc-comtois, dans un entretien réalisé six mois après le tsunami qui a frappé l'Indonésie en décembre 2004 :

Tout de suite ça m'a mis un coup : "Ce n'est pas possible ! Oh la la la, mais qu'est-ce que c'est ce truc-là qui arrive ?! C'est la phase 1. Bon puis après j'ai entendu qu'ils parlaient de dons, alors j'ai dit : Il faut envoyer de l'argent tout de suite [...] C'est pareil quand il y a un raz-de-marée, c'est pareil. Il faut se mettre au travail. Enfin ce n'est pas le même traumatisme, c'est pire ! C'est pire parce que là il n'y a pas eu, dieu merci, de décès de personnes.

Dans ce passage, notre interlocuteur montre d'ailleurs que la qualification de l'importance quasi morale de l'événement fait partie de son *account* : cet ordre de grandeur lui permet de justifier la (sa) mobilisation pour le château. C'est à une comparaison similaire que se livre le président du district sud du Crédit Mutuel de Meurthe-et-Moselle, le 24 janvier 2005, lors de la remise d'un chèque de 10 100 euros représentant les bénéfices réalisés sur la vente d'un Cd ¹³ : il rattache l'engagement de son entreprise pour le château, qu'il qualifie de « spontané », aux actions humanitaires auxquelles elle participe également – Solidarité Asie Sud-Est, mais aussi SOS Villages d'enfants, les Restos du cœur..., soit des actions de bienfaisance en direction d'humains.

Opérer cette comparaison entre la catastrophe patrimoniale et une situation humaine peut tout aussi bien viser à grandir qu'à réduire l'événement patrimonial, c'est là le sens et la commodité du « quasi » devant « moral ». Alors que dans l'exemple précédent, la comparaison permet de grandir l'engagement de la banque, dans l'exemple suivant, c'est l'effet opposé qui est signifié dans la gêne qu'éprouve notre interlocutrice, adjointe du maire de Lunéville et déléguée à l'action sociale et à la solidarité, à procéder à une telle comparaison :

Bon, je ne devrais pas vous dire ça, mais je le pense aussi très sincèrement, je me suis dit « je préfère que ce soit le château qui brûle plutôt qu'une tour à Niederbronn [zone urbaine sensible de Lunéville] ». Parce qu'il n'y avait pas de perte humaine ! Et ça aussi c'est important !

On ne sera alors pas étonné que les délégués syndicaux avec lesquels nous nous sommes entretenus, bien que manifestant chacun un intérêt pour le patrimoine, se livrent à un rapprochement avec des situations spécifiquement humaines pour dénoncer la mobilisation immédiate et quasiment indiscutée pour le château :

C'était quand même un scandale que quasiment dans les vingt-quatre heures qui ont suivi l'incendie de Lunéville, on lance le déblocage d'argent pour refaire le château. Et puis que d'un autre côté, on a eu le conflit de Daewoo, il y a eu trois semaines de silence de la part des pouvoirs publics et en fin de compte quasiment rien de déblocqué pour pallier ce drame, ce drame humain quoi ! [...] Ça veut dire quoi aujourd'hui dans la société alors ? Que l'être

humain passe après tout ? Il n'a aucune importance vis-à-vis du reste ? (Isabelle Banny, responsable de l'union locale CGT de Longwy) ¹⁴.

Enfin, la comparaison peut avoir pour objectif de grandir l'événement patrimonial tout en reconnaissant son caractère « seulement » quasi moral. Ainsi, lors d'un entretien avec Michel Closse (maire de Lunéville), Vincent Malnourri (chargé de mission) et Yves Ravallier (directeur de LCL), le maire rapportait les plaintes croissantes qu'il recevait de ses administrés, lui reprochant d'en faire trop pour le château et pas assez pour l'emploi (alors qu'eux-mêmes se trouvaient le plus souvent en situation de chômage) ¹⁵. Ces trois acteurs reconnaissaient que ces réactions pointaient justement le déficit de légitimité morale (et politique) dont souffrait l'événement patrimonial. V. Malnourri proposait alors à M. Closse de relier les deux termes de la comparaison, non pour tenter de les faire s'équivaloir, mais pour faire valoir que leur hiérarchisation met l'un au service de l'autre :

Ce qu'on pourrait essayer de faire, c'est réfléchir – comment on peut dire ? – que le château de Lunéville, l'objectif c'est aussi de développer l'emploi. Dans tes propos au sein de l'association et peut-être au moment de l'ouverture de la période estivale du château [les deux interventions publiques de M. Closse du jour], il faudrait que tu aies un topo pour dire « Pour moi dans les deux cas, c'est le même combat pour le développement de Lunéville et pour l'emploi ».

L'échelle du patrimoine vécu

Ces quelques formulations montrent que la caractérisation comme quasi moral de l'événement patrimonial intervient lorsqu'il s'agit d'établir la grandeur de l'événement. Nous voudrions préciser ce point en resserrant la perspective sur l'événement, afin de montrer que la comparaison avec des situations humaines se transforme en une analogie (la catastrophe patrimoniale serait telle celle qui impliquerait des êtres humains) quand l'événement est considéré selon deux perspectives différentes. Ces deux perspectives définissent les deux pôles d'une échelle du patrimoine vécu, entre lesquels se situent les attachements au château qui sont à l'origine des émotions exprimées.

Selon la première perspective, la perte du château s'apparente à celle d'un être humain dans la mesure où il s'agit de patrimoine culturel. À travers celui-ci comme à travers l'œuvre d'art, en tant qu'elle est œuvre humaine, se joue, si l'on suit Hannah Arendt (1994 : 222 *sq.*), la *permanence du monde*.

Tout se passe comme si la stabilité du monde se faisait transparente dans la permanence de l'art, de sorte qu'un pressentiment d'immortalité, non pas celle de l'âme ni de la vie, mais d'*une chose immortelle accomplie par des mains mortelles*, devient tangible et présent (*ibid.* : 223, nous soulignons).

Le château de Lunéville, ce sont des êtres humains qui l'ont pensé, construit, habité... C'est donc une trace d'humains – le château représente des humains

du passé. C'est notamment le point de vue que fait valoir Michel Dinet le soir de l'incendie :

C'est humainement bouleversant de voir un travail comme celui-là... [...] Quand la culture disparaît comme ça, c'est humainement la vie des hommes, l'héritage, tout un patrimoine qui disparaît (*Après le choc, l'action*, Dvd, 5'10).

C'est aussi un argument auquel le représentant CGT de l'union locale de Lunéville – pour qui l'emploi devrait être prioritaire sur le patrimoine – se montre sensible :

Le château, c'était un témoignage au travers des siècles de ce qu'ont pu faire les êtres humains avec tout ce qu'il y a dedans, donc de ce côté-là c'est normal de le préserver.

Selon la seconde perspective, la perte s'apparente encore à celle d'un être humain, mais au sens où ce patrimoine a été (et ce, jusqu'à l'incendie) le cadre familial des événements les plus humains et/ou les plus routiniers qui jalonnent l'existence sociale. Dans le vocabulaire de H. Arendt, le patrimoine correspond alors plutôt à son usage, plus précisément à la *durabilité du monde* dans l'objet créé par l'*homo faber*, et à la durabilité d'un monde d'objets qui se trouve investi par des usages (Arendt 1994 : 187 sq.). Les objets n'ont pas pour vocation de rester permanents mais d'être usés ; ces usages (qui n'ont pas le caractère destructeur de la consommation) mettent à l'épreuve leur durabilité. Ici, le château de Lunéville, c'est le cadre familial des photos de mariage, sinon des mariages à Lunéville, des ballades familiales du dimanche, des premiers pas ou des

premiers coups de pédale d'enfants, du service militaire (en son temps), et pendant longtemps, de certains services publics, etc. C'est l'atteinte au cadre de vie qu'évoque telle personne, agent d'animation du patrimoine de la ville, quand on lui demande de préciser ce que représente pour elle l'incendie du château :

Ça fait toujours un choc quand l'environnement est chamboulé comme ça du jour au lendemain... Ça fait partie de nos repères de la vie de tous les jours, qui sont là, bien ancrés dans la ville.

Telle autre fera valoir cet aspect sous le terme d'« habitude de vie » :

Moi j'aime bien les expositions, les conférences, mais pour d'autres personnes, le château c'est autre chose. En fait, ça dépend de la démarche de chacun : ce sont des habitudes de vie qui sont là.

Postulons que c'est dans ces deux perspectives que l'incendie du château revêt une signification quasi humaine et qu'il devient de la sorte un événement quasi moral. Les émotions exprimées n'ont alors rien de disruptif ou d'inattendu, mais constituent la réponse légitime à donner à un tel événement, que ce soit en se référant au patrimoine irrémédiablement perdu ou au cadre de vie détérioré. Les émotions patrimoniales sont donc autant d'évaluations morales de la situation. On pourrait penser que lorsqu'il est envisagé comme cadre familial, le château est renvoyé à sa condition d'objet – alors que son « humanité » est patente en tant que patrimoine culturel et artistique. Mais c'est un objet avec lequel l'acteur est engagé dans une relation de familiarité, ou plutôt

de proximité affective – ainsi que l’on caractérise la relation aux proches – et cette relation de proximité favorise son traitement « en personne ¹⁶ ». La perspective morale engagée fait valoir d’une part l’anthropocentrisme des acteurs – la priorité donnée aux personnes humaines et aux événements ayant une signification humaine, par rapport à des objets, animaux, etc. – ; d’autre part, que des non-humains peuvent être considérés comme des humains – dans la mesure où les humains vivent dans un monde peuplé d’entités différentes, dont certaines ont droit à leur proximité.

La distinction empruntée à Hannah Arendt entre durabilité et permanence du monde, qu’elle situe historiquement à l’avènement de l’*homo faber*, rejoint une distinction qui est apparue centrale au fur et à mesure de l’enquête entre ceux pour qui le château représente avant tout un élément de patrimoine culturel et ceux pour qui il correspond d’abord à une réalité liée à une histoire personnelle – dont la figure radicale est l’habitant. Elle correspond à la différenciation proposée par Bruno Étienne, dans son analyse des lettres, entre posture émotionnelle esthétique-historique et posture émotionnelle biographique (ce volume, page 69sq.). Elle sera présente ici via le départ fait entre les émotions pour lesquelles l’objet est le château comme patrimoine – et son impersonnalité concomitante : ce serait un autre château, aussi beau ou à l’importance historique et/ou architecturale équivalente, et l’émotion ne varierait que peu voire pas du tout – et les émotions dont l’objet est le château comme élément

d’une pratique personnelle et/ou d’un souvenir biographique – c’est-à-dire les émotions pour lesquelles interviennent le « j’y étais » de l’attestation personnelle (Dulong 1998) et la spécificité d’un ou plusieurs souvenirs. Nous voudrions expliciter cette distinction pour souligner qu’il s’agit bien des termes d’une échelle du patrimoine vécu, et donc éloigner le lecteur d’une perception binaire ¹⁷.

Le but est de figurer une échelle entre différents investissements : bien entendu les Lunévillois ne sont pas aveuglés par leurs usages d’habitants ; pour eux également, le château se définit sous la catégorie de patrimoine, mais leur pratique première du château (celle qu’ils ont incorporée) est celle d’usagers – par exemple des Bosquets. Cela signifie que lorsqu’il est question du château, ils activent en priorité sa définition comme cadre de vie, même s’il leur arrive d’user de celle de patrimoine culturel. Symétriquement, les touristes pour qui le château représente avant tout un patrimoine culturel ne lui vouent pas un culte distancié qui les empêcherait de procéder au moindre usage lors de leur visite – en vertu de la clause de distanciation qui accompagne la grandeur patrimoniale quand on a en vue sa transmission (Schaer 1996 : 1090). Il est bien question d’une échelle dans la définition ou caractérisation du château, définition qui actualise en même temps les attaches, les formes d’investissement ou d’engagement que l’on a envers lui ¹⁸. Un même agent peut bien à un moment invoquer le château comme patrimoine et à d’autres l’envisager comme élément d’une pratique ; un Lunévillois peut

s'émouvoir devant les collections endommagées du musée, dont il aimait tant les faïences ou les animaux empaillés, et s'insurger contre le fait qu'au nom de la patrimonialisation, on veuille lui interdire de jouer aux boules dans l'allée centrale des Bosquets¹⁹.

On se souvient des propos d'un des fins connaisseurs du dossier au conseil général : « Je pense que ce sont les mêmes gens qui sont à la fois intéressés par la reconstruction du château et qui peuvent contester les frais qu'on engage. » Cette ambivalence se retrouve chez le responsable local de la CGT pour qui l'emploi doit être la priorité des pouvoirs publics, mais qui, en même temps, concède qu'il faut restaurer (« préserver ») le château puisque c'est un témoignage des humains du passé. Ou encore dans le discours de Mme Duclaux, adjointe au maire déjà citée : d'un côté, dans le moment de la lutte contre l'incendie, elle se souvient ne pas avoir pensé aux pièces du musée, mais au seul bâtiment – seul importait le château de Lunéville –, mais d'un autre côté, lors d'une visite des lieux sinistrés, elle ne peut manquer de mettre en connexion l'état de dégradation d'une salle et le souvenir d'y avoir marié sa fille l'année précédente. « La salle des trophées, c'est celle-là qui m'a surtout impressionnée, de voir les trucs bancals et tout ce qui tombait. Et moi j'y avais marié ma fille le 2 février l'année avant [...] et je m'y suis mariée en 1973. » Son principal regret se rapporte d'ailleurs à l'usage du château : qu'on ne puisse plus y louer des salles pour les mariages et autres fêtes. Elle souhaiterait également que les animaux empaillés – c'est-à-dire les pièces les moins

nobles et surtout les moins appropriées au musée du « château des Lumières » – restent au musée :

Tous les ans, on fait la visite du musée de Lunéville, c'est comme ça. Moi je n'étais pas trop tableaux, mais ce qui nous passionnait tous, c'était la momie et tous les animaux empaillés, tous ces trucs-là. Donc je ne sais pas ce qu'ils comptent en faire [...] mais ça m'embêterait qu'ils ne soient plus là !

De toute façon, cette appellation, « château des Lumières », ne lui sied guère :

Je suis assez restée sur le côté : c'est le château de Lunéville. Avant d'être le château des Lumières, pour moi, c'est le château de Lunéville. Pour beaucoup, c'est resté comme ça. Je pense que pour les Lunévillois, c'est le château du conseil général pour l'aspect financier, mais ça demeure le château de Lunéville.

Cette échelle du patrimoine vécu est parcourue par la plupart des personnes, selon les moments et les attachements, mais il peut y avoir aussi de réelles incompréhensions de la part celles qui, elles, ne la parcourent pas ou peu. Pour Annette Laumon, conservatrice départementale détachée au musée, la prise en compte du château comme cadre de vie par les décideurs donne lieu à des aberrations patrimoniales : ainsi de la réouverture du vestibule pour satisfaire aux désirs de déambulation des autochtones, alors qu'il aurait été préférable pour le chantier et la sécurité de le laisser fermé jusqu'à sa restauration définitive :

Le vestibule était fermé pour des raisons de sécurité, et on a été obligé de rouvrir. Bon, alors les gens qui

demandaient la réouverture parlaient de patrimoine, d'intérêt etc. ; pas du tout, c'est parce que le château puis le parc sont intégrés dans le plan de circulation des Lunévillois, ce n'est pas pour les touristes.

Pour Norbert Engel, ancien directeur de cabinet de Catherine Trautmann (ministre de la Culture de 1997-2000), qui a été sollicité par Michel Dinot pour établir le projet culturel du château, il manque un concept pour désigner l'usage du château par les Lunévillois, la définition du château comme cadre de vie. Alors que nous tentions de lui expliquer ce que signifie le château pour la plupart des Lunévillois, il a fini par reconnaître que pour eux l'important « ce n'était pas la grandeur patrimoniale [mais] plutôt le souvenir ²⁰ ». À l'opposé de cette forme d'élitisme de la culture et du patrimoine, on trouve une posture d'indifférence voire de rejet : celle des joueurs de boule, par exemple, qui ont établi leur terrain de jeu dans les allées du parc des Bosquets, sans doute aigris après avoir été exclus deux fois du parc. Questionnant deux joueurs sur la reconstruction du château, l'un d'eux répond énergiquement : « On n'en a rien à foutre ! », et ajoute, provocateur : « S'il avait pu brûler entièrement, ça aurait été encore mieux ! » – pour ensuite nuancer son propos sur le conseil du second joueur (« Oh, ne dis pas ça quand même ! ») : « Je ne dis pas que c'est un bien, mais je dis ce que je pense et il y a d'autres choses à faire ici ! » (en matière d'emploi, mais aussi de cultures populaires : son association attend toujours la salle de pétanque qu'ils réclament au maire depuis plus de dix ans) ²¹.

Cet exemple soulève un point important à propos de l'échelle du patrimoine vécu : dans le cadre du processus de revalorisation patrimoniale dont il est l'objet, il y a une différence hiérarchique entre le château comme patrimoine et le château comme usage. En effet seule la première dimension parvient à une pleine expression (et reconnaissance) publique dans les différentes phases de la reconstruction ou de son accompagnement culturel et touristique. Cela s'explique par le fait que la définition du château comme patrimoine culturel est portée par la grammaire de l'action publique tandis que la seconde, le château comme usage, n'émerge qu'au travers de l'enquête ethnographique ²². On peut également s'attendre à ce que, si certaines émotions mènent à une action, ce soit préférentiellement celles qui sont liées au château comme patrimoine culturel, en vertu de cette différence hiérarchique des grammaires de l'expression. En effet, les émotions liées au château comme usage ne rencontrent pas ou peu les actions menées ou promues par LCL ou les autres instances impliquées dans le processus de revalorisation patrimoniale de l'édifice. Mais qu'il y ait une différence hiérarchique dans le cadre du processus de revalorisation patrimoniale ne signifie pas que nous-mêmes en établissions une, selon laquelle la définition du château comme patrimoine culturel serait hiérarchiquement supérieure à, ou plus légitime que, celle du château comme cadre de vie. Le type de sociologie pratiquée ici ne cherche pas à statuer sur ce genre de polarisation normative

et préfère s'intéresser également à la diversité des pratiques.

Émotions au temps de l'incendie

C'est à partir de ce cadre général de problématisation que l'on se propose d'entrer dans le catalogue des émotions exprimées lors de l'incendie. Ce catalogue est, comme son nom l'indique, une liste, jamais exhaustive, et surtout, selon ses nécessités propres, composée d'une suite d'éléments sans lien entre eux. Par décision de méthode, les émotions seront principalement désignées et analysées à partir de deux propriétés déterminantes, leurs sujets et leur objet intentionnel (Elster 1995 : 40) : les agents qui les portent et ce sur quoi elles portent. Cela signifie qu'on ne s'attachera guère à discuter des différentes émotions – de ce point de vue le catalogue apparaît assez pauvre.

Quant au moment de l'incendie, en matière d'émotion, on ne peut guère inférer que la tristesse et l'accablement de l'analyse des matériaux que sont, d'une part les récits de la nuit de l'incendie lors d'entretiens, d'autres part les lettres reçues par la mairie de Lunéville dès le lendemain du sinistre (sans oublier la presse écrite et audiovisuelle). Sans doute d'autres émotions se sont-elles exprimées sur le moment, telles que l'indifférence ou la colère ; mais après coup, depuis que le compte rendu de l'événement s'est stabilisé, il est difficile d'y accéder car il est plus malaisé de les endosser à la première personne. Les manifestations de colère, par exemple

contre le fait que l'attention commune se focalise sur cet événement, alors qu'au même moment en France ou ailleurs, des gens meurent de froid, de faim, de tortures, etc.²³, ne sont pas rares. Mais la mise en question de l'équivalence humains / non-humains se pose plutôt dans le second moment de l'événement, la reconstruction : c'est à partir de là que la définition de l'événement comme quasi moral prend une dimension plus problématique.

Cette partie consacrée au temps de l'incendie nous permettra de voir que si les émotions sont, dans l'*account* de l'événement, liées au moment du traumatisme, c'est en partie pour des besoins narratifs. En effet, dans certains cas à préciser, des émotions mènent à l'action et ne sont donc pas destinées à rester séparées de la mobilisation et de la reconstruction. Des émotions préparent à, voire préfigurent, et même parfois conditionnent la mobilisation. Se donner cette visée ne signifie pas aller à l'encontre de l'*account* puisque l'évocation de la nécessité de passer à la mobilisation s'appuie sur ce qui ressortit précisément à l'expression d'émotions. Dire, comme l'a fait Michel Dinét, qu'il faut passer à la mobilisation ne revient pas à balayer d'un revers de main les émotions, à chercher à les éloigner ; c'est au contraire prendre appui sur elles et tirer la leçon des émotions. Les lettres de particuliers, par exemple, sont empreintes de tristesse, disent l'émotion et disent aussi la nécessité d'agir²⁴. « Je suis *atterré*, *mais* il faut que le château *renaisse* » : dans cette formule qui, en substance, revient souvent, c'est le connecteur « mais » qui opère la transition entre tristesse et action.

Dans une variante, le jeu de pronoms vient renforcer le rôle du connecteur « mais » : « *je* suis atterré, mais *nous* devons reconstruire le château ». Dans ces lettres, l'*account* apparaît très fréquemment sous ce qu'on peut qualifier comme sa forme métaphorique, celle du phénix qui renaît (mobilisation) de ses cendres.

Stupéfaction devant les flammes

Avant de présenter les différents objets intentionnels sur lesquels peuvent porter les émotions au temps de l'incendie, il faut dire quelques mots à propos de l'émotion première, celle qui tient à la réaction devant le spectacle du château en flammes et qui provient de cette « passibilité » évoquée par Louis Quéré, cette propension à être ému, touché. Proposons de la qualifier de stupéfaction devant les flammes (avec tout ce que le feu suscite de sentiments mêlés – cf. le texte de Noël Barbe et Cécile Blondeau, ce volume, page 207sq.). Pour y accéder, les entretiens se révèlent être de peu d'aide – même si quand Mme Duclaux se souvient n'avoir pas pensé à l'intérieur et aux collections mais uniquement au bâtiment qui brûle, on s'approche sans doute d'une telle émotion. Quelques images dans le Dvd *Après le choc, l'action* suggèrent cette stupéfaction, surtout celles du maire Michel Closse en larmes (images sur lesquelles on reviendra) ; quelques passages également de la quatrième émission de France Bleu Sud-Lorraine consacrée au château, intitulée « Les flammes » (Cd *Si Lunéville m'était conté...*). À propos de cette émission consacrée à l'évocation du sinistre, le président de la radio lorraine déclare, lors de la cérémonie de remise

à LCL du chèque des bénéfices réalisés avec ce Cd : « Il faut signaler le pouvoir extraordinaire du son qui permet de remonter la machine du temps et de ressentir les émotions noires des personnes abattues par l'incendie du château ».

Au cours de l'émission, on entend diverses voix, d'anonymes comme de ministres de la République, toutes datant des premiers jours de janvier et quelques-unes de la nuit de l'incendie. Elles font entendre quelque chose de cette stupéfaction – qui se mêle aux voix fermes de l'action –, principalement à travers le souffle coupé et la difficulté à trouver les mots, même quand on est premier magistrat de la ville et qu'on est rompu à la parole publique. En effet, on entend d'abord Michel Closse prononcer ses premiers mots après ses larmes télévisuelles (cf. *infra* ; on entend d'ailleurs un dernier sanglot) : « C'est, c'est terrible, je ... je ne... [sanglot] c'est, c'est à partir du château qu'on, qu'on devait heu partir à la reconquête... et, et y part en fumée... » (0'14). Ensuite, un homme se fend d'un sobre : « Oh, la la ! C'est triste... » (1'05), avant que la parole ne soit longuement laissée à une femme : « C'est catastrophique ! C'est not' décor de tous les jours qui s'en va en fumée ! Ça fout un coup là, d'ailleurs voyez l'monde qu'i' y a, j'crois que, quand vous voyez l'monde qu'i' y a ça, ça témoigne de, de, qu'les gens sont complèt'ment... retournés, retournés, c'est triste... » (1'10). Ces paroles heurtées, le souffle court témoignent à leur manière de ce que devait être la stupéfaction devant le château en flammes.

Certains témoignages recueillis en entretien permettent de reconstituer assez précisément ce moment initial de stupéfaction face à la soudaineté d'un événement encore inexplicable : « Ben on est choqué sur le moment ! Les bras ballants et puis comment dire... On est là et on est désemparé, c'est le choc quoi... » (Mme Genini, agent municipal d'animation du patrimoine dont le bureau se trouve dans le théâtre, lui-même un temps menacé de destruction par l'incendie). Ce choc peut être provoqué par le spectacle général de l'incendie, ou par un épisode particulier de l'événement dont on est témoin et qui marque par sa brutalité : « J'étais sous le donjon, dans la cour du château et j'ai vu tomber le musée. Je l'ai vu s'effondrer. Mais vraiment comme un ascenseur qui tombe, vous voyez... Toutes les grosses poutres sont tombées [...] C'était effroyable ! [...] Une vision atroce ! », se souvient Simone Courtois, conseillère municipale déléguée au patrimoine architectural. Pour Claude Richard, président de l'office du tourisme, la stupéfaction tient à la fois au spectacle de l'incendie et au sentiment d'impuissance que ce spectacle provoque :

Vous restez médusé... vous avez entre trois cents et cinq cents personnes, vous n'entendez pas une rumeur, vous êtes pétrifié sur place. Parce que j'étais pétrifié à la fois devant [l'incendie] et puis alors pétrifié dans le sens où on se dit qu'on ne peut rien faire.

À la stupéfaction succède rapidement une forme d'enquête interprétative, d'exploration de la situation (que se passe-t-il ?), à la suite de laquelle l'émotion

se pose sur un objet plus précis. C'est ce que montre la suite immédiate de l'entretien de Mme Genini : dans son souvenir, les badauds pensaient avant tout au musée et à ses pièces ; pour sa part, son inquiétude s'est portée sur son lieu de travail, son cadre de vie quotidien :

Il y a certaines personnes que je connais et qui voulaient tout de suite aller au musée pour essayer de sauver des pièces. Moi je n'ai pas du tout pensé à ça, j'étais vraiment catastrophée face à tout ça... Et puis, je travaille ici au théâtre qui est vraiment accolé au château et donc après, ma réaction ça a été de faire le tour du château pour voir si le théâtre n'avait pas été touché par les flammes.

C'est pourquoi il ne faut pas trop hypostasier ce moment de stupéfaction sans objet intentionnel précis ; sa brièveté est bien reconstituée dans la nouvelle d'Élise Fischer (2003) ²⁵ publiée dans *L'appel de Lunéville*, dont un extrait est mis en exergue de ce texte. La narratrice est réveillée dans la nuit par le vent violent et apprend alors l'incendie qui ravage le château à proximité duquel elle habite ; elle se précipite devant les grilles pour « voir », des souvenirs affleurent, de son enfance puis de son adolescence dans le parc du château, de chansons et de jeux – elle se prenait pour la marquise du Châtelet –, d'espoirs d'amours avec un prince charmant. Ces souvenirs la ramènent d'abord aux Bosquets, et plus largement au château comme cadre de vie, puis d'autres remontent :

La chapelle n'est plus que ruines. Je pense aux collections de faïence, à la pharmacie, à la tapisserie des Gobelins [...] Je pense aux expositions de

dentelles et de perles auxquelles j'ai participé, il y a deux ans (Fischer 2003 : 48) ²⁶.

« L'effroi et l'horreur » de la première vision, proches de l'émotion sans objet intentionnel précis qu'est la stupéfaction devant les flammes, s'accompagnent sans délai de souvenirs qui ratifient et précisent l'émotion, voire la qualifient. Plus encore, ce que cette nouvelle montre à sa manière, c'est l'entremêlement des termes de l'échelle du patrimoine vécu puisque les souvenirs portent autant sur le cadre de vie que sur le patrimoine culturel – à mi-chemin : les activités associatives du conservatoire des broderies de Lunéville et ses expositions. Les terminologies et les classifications *a priori*, répétons-le, s'enchevêtrent avec les descriptions précises – que ce soit l'échelle du patrimoine vécu entre patrimoine culturel et cadre de vie, ou la séparation entre émotion et action de *l'account*. C'est dire combien terminologies et classifications fonctionnent ici comme hypothèses pour éprouver le terrain, et s'en trouvent forcément modifiées et affectées.

Objet intentionnel : le château comme patrimoine

Considérons le cas du château investi d'une définition première comme patrimoine culturel : un tel bâtiment est caractérisé par sa supposée permanence (les agents du moins tablent dessus) ; il est censé traverser siècles et millénaires, laisser son empreinte actuelle aux générations futures tout comme il a laissé son empreinte passée à notre génération. Désormais la permanence du château est, au moins en partie,

remise en cause. De ce point de vue, *l'œuvre est unique* et elle est jugée à l'aune de ce que les agents tiennent pour son « état d'origine » : on peut reconstruire le château mais ce ne sera pas le même, il pourra seulement se rapprocher plus ou moins de cet état d'origine du château (de l'image que les agents se font de l'état d'origine).

Par exemple, interrogé sur l'opportunité de la reconstruction à l'identique de la chapelle, Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des monuments historiques, estime que c'est « l'ensemble des pièces du château [qui] devrait être restitué le plus proche de leur état d'origine » (*Après le choc, l'action*, Dvd, 13'45). Il parle de restitution, plus précisément d'impossible restitution – au regard de l'étalon « état d'origine », au regard également de son statut d'architecte en chef des monuments historiques pour qui l'étalon « état d'origine » recouvre des réalités extrêmement précises. On peut aussi se contenter d'une reproduction fidèle, alors qu'on a été « bouleversé », conscient de vivre « un des moments irréversibles et d'une extrême gravité qui ont fait et font l'histoire », et qu'on se demande si les générations futures connaîtront le château : « Certes non, pas les authentiques [murs], mais d'autres pierres devront remplacer fidèlement celles qui sont tombées » (*Il était une fois...* 2003 : 24 ; propos de Benoît Tallot, président d'association).

Tristesse devant un bien patrimonial endommagé ou perdu

L'émotion en question est donc la tristesse devant l'œuvre unique endommagée, le château, et certaines

œuvres uniques qu'il contenait et qui sont perdues (ou déclarées telles). C'est de telles pertes dont parle Nelly Fouchet, au titre d'expert près la cour d'appel de Versailles en « Céramique et Verrerie » :

Le monde de la céramique [...] vient d'être touché dans ce qu'il a de plus cher : la conservation du patrimoine. L'incendie du château-musée de Lunéville est considéré par nous tous comme une catastrophe nationale [en raison de] la perte définitive de pièces uniques. Quel gâchis ! Quelle tristesse ! (*ibid.* : 8).

Car si le château peut être restauré, reconstruit, si ce n'est avec les techniques initiales au moins avec fidélité, s'il peut être encore remplacé (pour les murs ou la toiture), des pièces de faïence, des tapisseries, des tableaux, etc., toutes œuvres d'art du musée, sont définitivement perdues. Le caporal des pompiers de Lunéville, depuis peu en poste dans la région, se fait l'écho de ce sentiment de perte irréparable :

Même si personnellement j'y étais pas vraiment attaché, je trouve que c'est dommage d'un point de vue historique [...] parce que la reconstruction ne ramènera jamais ce qui a été détruit.

C'est l'occasion de marquer un attachement particulier pour certaines pièces. Le cas le plus cité est celui, déjà évoqué, de cette statuette emblématique, le « nain Bébé »²⁷, dont les quotidiens locaux ont retracé, au jour le jour, les opérations de recherche. C'est sur l'annonce de sa perte par le responsable du site que se clôt « Les flammes », l'émission de radio de France Bleu Sud-Lorraine consacrée à l'incendie.

La librairie de la place évoque d'autres pièces, plus personnelles :

Il y a une pièce du musée, même deux, quand le château a brûlé, je me suis tout de suite demandé si ces pièces avaient échappé à l'incendie. Il y avait notamment une nature morte aux livres à laquelle j'étais beaucoup attachée et puis une petite faïence de Gallé. Après l'incendie, j'ai su que ce tableau était vraiment tout près de l'incendie [...] Mais bon, ça va le tableau est encore là, même s'il a un peu souffert [...] Je sais maintenant que certains tableaux ne sont plus là. Mais, heureusement, ils ont été photographiés dans des livres.

Le caractère irrémédiable de la perte est souligné par contraste avec la possibilité de pouvoir encore fréquenter les Bosquets – laquelle possibilité renvoie à la définition du château comme cadre de pratiques.

On peut inclure dans cette classe d'émotions celles qui, pendant l'incendie, naissent de la prise de conscience de la spécificité de la situation au regard de ce qui est en train de disparaître. On pense en premier lieu aux pompiers qui luttèrent ce soir-là contre les flammes et le vent ; leur habitude d'être confrontés à des événements moraux d'emblée leur a sans doute fait relativiser cet incendie – en même temps qu'une forme de morale professionnelle qui impose de mettre de côté toute réaction personnelle et d'en rester strictement aux considérations professionnelles (selon les termes, en entretien, du commandant Sauvageot). En effet les différents témoignages recueillis auprès de pompiers soulignent tous ou presque qu'ils luttèrent au départ contre

ce qui était pour eux un feu disons « ordinaire » et que c'est en se retournant et en voyant la foule amassée devant les grilles du château qu'ils ont pris la mesure de l'événement. On pense en second lieu à la chaîne humaine composée de civils qui s'est formée aux premiers moments de l'incendie, quand ceux-ci avaient encore l'autorisation des pompiers de pénétrer dans le château (mais protégés par des lances à incendie qui aspergeaient leur passage). On dispose à ce propos des témoignages de deux conseillères municipales, qui minimisent toutes deux l'importance de cette chaîne : elle a été de courte durée, et n'était pas assez organisée pour permettre des sauvetages vraiment importants. C'est le sentiment de S. Courtois, placée en bout de chaîne, qui reconnaît de surcroît que des objets ont été cassés. Mais elle souligne cependant le caractère insolite de la situation :

Les objets nous arrivaient, ils étaient posés à nos pieds, des faïences posées sur le sol... C'était assez impressionnant dans le noir, comme ça, posées sur le sol, sans protection aucune. Il n'y avait pas de carton, il n'y avait pas de paille, il n'y avait rien !

L'initiatrice de cette chaîne, Mme Duclaux, se souvient que c'est le commandant des pompiers qui lui en a suggéré l'idée ; elle s'est rendue alors aux grilles pour demander de l'aide aux quelques badauds présents (ce n'était pas encore la foule), de préférence les personnes qu'elle connaissait mais des anonymes – avec la part de risque supplémentaire que cela pouvait comporter :

Je me dis mais oui mais bon sang n'importe qui pourrait piquer des pièces, des pièces de valeur puisqu'on y voyait rien. Donc à partir de ce moment-là, j'ai dit à quelqu'un qui était à proximité de moi qu'il fallait absolument qu'on fasse un cordon de sécurité pour empêcher que des pièces disparaissent.

Elle préfère cependant insister sur une autre chaîne à laquelle elle a participé toute la nuit, celle de la confection des sandwiches avec des denrées mises à disposition par un hypermarché tout proche, pour des pompiers mobilisés dès la fin de l'après-midi, à bout de force et affamés.

Donner pour réparer

La réparation, cependant, ne porte pas seulement sur ce qui n'est qu'endommagé. On peut réparer avec de l'authentique ou quelque chose de proche d'un état d'origine, ainsi du don de pièces qui pourraient remplacer celles perdues :

Nous ne remplacerons pas ce qui est perdu mais demain, des richesses artistiques peuvent resurgir. Les dons et achats redonneront vie au passé [...] C'est une catastrophe ! Un cauchemar à la vision de ces murs vides et calcinés... Mais ce qui est le plus touchant, c'est la perte irremplaçable des collections (Geneviève Aubry, présidente du syndicat lorrain des professionnels de l'antiquité) ²⁸.

Ainsi une dame envoie-t-elle des napperons de dentelle dont on lui a dit en les lui offrant « qu'il s'agissait de dentelles de Lunéville » ; son vœu désormais est que ces napperons soient « remis au musée, qui a perdu tant de pièces textiles et autres ».

Le don d'argent également permet d'envisager une réparation pour ce patrimoine culturel : « Je vous joins au nom du patrimoine lorrain et français ce petit chèque de vingt euros (car je n'ai qu'une petite retraite) ». Si la personne indexe son don sur le patrimoine, elle a pris auparavant le temps de rappeler que dans sa jeunesse elle a « usé des fonds de culotte » au château. Tel autre, ex-Lunévillois habitant désormais dans le Berry, évoque sa « stupéfaction » et dit avoir eu « ici aussi [...] des larmes dans les yeux ». Il joint un chèque tout en suggérant « de faire en sorte que la collecte des dons soit classée d'utilité publique, ce qui aurait pour effet de faire parvenir aux donateurs ex-lunévillois ou sensibles au patrimoine culturel national des reçus déductibles des impôts ».

Une autre forme de don consiste dans l'engagement personnel. Quand on lui demande s'il a effectué un don pour le château, ce militaire à la retraite résidant à Lunéville, répond : « Oui, c'est à ce moment-là que je me suis engagé dans l'association. Il s'agit de participer, même petitement, à l'effort commun. » Le mobile du don, c'est l'émotion particulière qu'il a ressentie lors de l'incendie, reliée à un rapport personnel au château :

Ce qui m'a un peu plus touché, c'est qu'en 1990, quand je suis arrivé [en poste à Lunéville], le premier dossier dont on m'a chargé, ça a été de m'occuper de la rénovation de la partie militaire du château [...] Donc, en 2003, quand j'apprends l'incendie, ayant travaillé dans le château, je me suis dit que je pouvais peut-être être utile, parce qu'en plus j'étais issu d'une

formation d'historien, j'avais fait trois certificats de licence d'histoire. Du coup, je me suis manifesté en écrivant au maire, en me faisant connaître et il s'avère que pour le château lui-même, ils ont préféré faire ça avec les professionnels du ministère de la Culture, du patrimoine etc. Mais, du coup, mon adresse a été communiquée à Maître Poncet qui est le président des Amis de la faïence et qui s'est manifesté auprès de moi en disant : « On m'a dit que vous êtes disponible et que vous voulez volontiers participer à des travaux de ce genre, est-ce que vous voulez travailler avec nous ? » J'ai donc dit « oui ».

Objet intentionnel : le château comme lieu d'une pratique et/ou d'un souvenir personnel

Tristesse devant un « cadre » perdu ou endommagé

Les émotions dont il est question dans cette section, celles pour lesquelles le château représente un élément d'une pratique personnelle, concernent principalement une diversité d'usages de l'intérieur du bâtiment – à la différence d'émotions similaires au temps de la mobilisation qui concerneront davantage des usages extérieurs du château, *i.e.* des usages dont on n'avait pas pensé au temps de l'incendie qu'ils puissent être menacés. Il est notable que l'appréhension du château comme « œuvre unique » ne se limite pas à ceux qui considèrent la dimension patrimoniale du château mais s'étend également à ceux qui mettent en avant sa dimension pratique. En effet, il est évident, dès les jours qui suivent l'incendie, que différents usages sont rendus impossibles, sinon définitivement du

moins momentanément : les mariages prévus sont annulés, la chapelle n'accueillera plus de concerts avant longtemps, les derniers bureaux de services ou sièges d'associations (comme les CEMEA) ont été définitivement déplacés ailleurs, etc. Ce que la sécurisation des lieux et les premiers travaux ont imposé, à savoir l'interruption des usages de l'intérieur du château, le processus de revalorisation patrimoniale et de reconstruction l'institutionnalise : il n'y aura plus de mariage, ni de bals... bref plus d'usages non patrimoniaux de l'édifice ²⁹. En ce sens, ceux qui considèrent le château du point de vue de la pratique qu'ils pouvaient en avoir font état d'un caractère unique : les travaux ne rétabliront pas le bâtiment dans tous ses usages et, au contraire, l'éloignent progressivement de son état antérieur. Cela contraste, on le verra, avec les usages extérieurs du château, au regard desquels celui-ci est considéré comme rétabli à partir du moment où est posé un toit de tôle sur l'aile endommagée.

Les lettres offrent de nombreux exemples d'émotions manifestant un attachement qui ne se réfère pas *a priori* à la valeur historique du bâtiment. Pour cet homme, dans un courrier daté du 31 janvier 2003, c'est le souvenir de corvées durant son service militaire accompli à Lunéville en 1962 : « J'ai eu le privilège de me rendre au château pour des corvées au mess des sous-officiers. J'y ai même fait briller les parquets » ; et quand il a appris l'incendie, « un temps fort d'émotion s'est réveillé ». Pour cette femme, résidant dans les Landes, c'est un événement personnel heureux : « Il est symbole de bonheur,

puisque j'y ai fêté mon mariage (un samedi pluvieux) le 22 mai 1982. Je partage votre tristesse » (lettre du 3 janvier 2003). Des habitants de Laxou (54) disent la variété de ces usages :

Vos larmes sont les nôtres. Nous aimions tant ce château où nous assistions ou participions à des expositions, où nous étions si bien lors des nombreux mariages qu'il recevait en son sein, dont nous connaissions chaque pièce, chaque objet ou tableau du musée (Lettre du 4 janvier 2003).

On pourrait situer ces usages sur une échelle allant du moins patrimonial (les mariages) au plus patrimonial (la fréquentation du musée) : une raison supplémentaire de ne pas durcir l'opposition patrimoine/usages. Sans compter que l'on observe un va-et-vient entre les formes de catégorisation du château, une intrication des deux définitions pour nombre de personnes. Ainsi cette lettre du 4 janvier 2003 dont l'auteur se présente comme « féru d'histoire » et « amoureux de ce château magnifique [...] symbole de la Lorraine ducale » et qui se dit « consterné par cette destruction » : c'est donc la dimension patrimoniale qu'il met en avant pour exprimer son émotion. Cependant, quelques lignes plus loin, il évoque ce qu'il appelle « des souvenirs sentimentaux » : son voyage de noces à son retour d'Algérie où il était appelé du contingent. « Bien entendu, nos deux enfants ont visité ce joyau inestimable », conclut-il. Patrimoine et souvenir du voyage de noces, des enfants à qui l'on a montré le château sans doute pour les deux raisons : le

balancement entre patrimoine et cadre de vie ou d'usages apparaît ici clairement.

La spécification porte plus sûrement sur la nature de la relation. Depuis 1945 le château de Lunéville était occupé d'une manière qui n'était guère en rapport avec celle qu'on peut attendre d'un édifice historique surnommé le « Versailles lorrain »³⁰. « C'était finalement une salle municipale comme une autre qui pouvait se louer ou qui pouvait se mettre à disposition pour différents événements. » (D. Hassler) : cette définition ramassée, certainement réductrice, dit bien la relation de proximité sinon de familiarité au château dont peut (pouvait) se prévaloir l'habitant³¹. Ou encore cette formule lapidaire d'un militaire retraité investi dans plusieurs associations : « On vivait dans le château ! » (M. Bourcy)³². Le thème des mariages, si fréquemment évoqué, est alors emblématique de la relation. « Qui ne s'est pas marié aux Bosquets ? Qui n'a pas pris la photo devant la statue au château ? », dit cette Lunévilloise. Se marier au château est un privilège de Lunévillois. Cette personne exprime son dépit de n'avoir pu en bénéficier à cause de l'incendie :

C'était l'année où je devais me marier. Et comme beaucoup de gens ici en fait, je comptais utiliser une des salles du château pour le mariage [...] J'avais réservé la salle et puis là d'un coup, c'est tombé à l'eau ! [...] Parce que c'était une belle salle : il y avait des frises, des belles glaces, un beau parquet...

La relation n'est *a priori* certes pas patrimoniale, au sens induit par l'institution patrimoniale d'État, elle n'en est pas moins patrimoniale en tant qu'elle

manifeste un « avoir » local ; ce qui somme toute est la définition de « patrimoine de proximité ».

Il faut cependant élargir le cadre d'appréhension de cette forme d'attachement. La tristesse trouve son origine dans le fait que le patrimoine est avant tout saisi comme partie d'une histoire personnelle : des souvenirs affleurent qui ont la forme d'« avoir été à Lunéville » – depuis l'avoir traversé jusqu'à l'avoir habité/l'habiter. C'est dire que l'incendie fait figure d'événement premier à partir duquel se déroulent des narrations d'événements seconds : l'incendie, en provoquant l'émotion, fait surgir des souvenirs qui sont autant d'émotions et d'événements seconds que l'agent narre en tant que protagoniste ou que témoin oculaire. Paul Ricœur a signalé l'importance du corps dans le souvenir et notamment dans la mémoire des lieux (Ricœur 2000 : 48 *sq.*)³³. Surtout, dans son étude sur le témoignage, Renaud Dulong a lié indissolublement corps et récit d'un événement, en faisant de « j'y étais » la condition de tout témoignage oculaire (Dulong 1997 et 1998). Souvent, c'est le corps qui parle en premier, d'autant plus quand les souvenirs sont portés par des activités motrices (les bals dans les salons d'honneur) ou sensorielles (bruits, odeurs).

J'ai baigné toute mon enfance au son des trompettes de cavalerie [...] et du bruit des chevaux sur les pavés [...] Ces deux éléments sonores ont imprégné ma vie si bien qu'après 30 ans de carrière militaire je suis revenu m'installer ici (M. Bourcy).

Avec ma femme quand on était jeune, c'est là qu'il y a trente ans ou trente-cinq ans, on allait danser.

On dansait et il y avait des superbes valses qui se passaient au château, tant qu'il n'y avait pas de salle des fêtes, parce que pendant longtemps Lunéville n'avait pas de salle des fêtes (M. Jambel).

Ceci dit, le souvenir qui affleure avec l'émotion n'est pas uniquement tourné vers le passé : il contient en germe la potentialité d'un futur, d'une action à venir – l'action réparatrice, correctrice, à même de créer de nouveaux souvenirs. C'est parce que le souvenir est inoubliable que survient la tristesse, le sentiment d'avoir perdu quelque chose ; mais c'est également parce que le souvenir est inoubliable qu'on ne peut en rester là et qu'il faut faire quelque chose. En l'occurrence, il s'agit de remplacer ce qui a été perdu par de l'équivalent quant aux usages et qui rende possible le retour des pratiques – donc de nouveaux souvenirs. Cela signifie que l'émotion dont on vient de discuter, portant sur un tel objet intentionnel, contient la potentialité de réversibilité du cours du temps.

Accablement devant un destin malheureux

Concernant ce même objet intentionnel, l'émotion peut être accablement devant un destin malheureux : celui du château qui a partie liée avec celui de la Lorraine. Le malheur et le déclin sont en effet les schèmes intriqués, associés à ces entités, qui procèdent d'une appréhension ordinaire du sens du cours de l'histoire. De plus, l'appréhension sous la catégorie de destin s'explique par le fait qu'il s'agit certes d'un événement malheureux, mais tout simplement d'un événement : c'est-à-dire de cette classe de choses

qu'il n'est pas en notre pouvoir de produire. Un événement est ce qui arrive aux agents, ce qui leur échoit, et non ce qu'ils « construisent socialement ». Ce trait s'accroît avec l'origine accidentelle avérée du sinistre : il n'y a pas de coupable sur lequel faire rejaillir la faute – si ce n'est imputer une responsabilité à l'absence de système de détection d'incendie. L'événement tient à la conjonction des éléments contre le château, le feu, l'air et puis l'eau, soit, bel et bien la marque du destin. L'accablement ne s'apparente pas à de l'exaspération, qui « trahit une *impuissance* devant une *persistance* » (Stavo-Debaugé 2003 : 355 ; souligné dans le texte) : si la persistance est consubstantielle au destin, l'impuissance n'est pas la caractéristique dominante de l'accablement. Du moins ne peut-elle être la seule caractéristique de l'accablement : il faut qu'elle soit accompagnée d'une réaction plus positive.

En effet, si par exemple l'accablement est exprimé par des élus ou des responsables politiques – ce qui a été manifeste avec les larmes du maire de Lunéville, Michel Closse, le soir de l'incendie ³⁴ –, son image médiatique doit nécessairement être conjurée. Ces larmes, on l'a dit, restent pourtant parmi les images les plus marquantes de l'incendie. Elles sont présentes dans l'*account* de l'événement à travers « l'émotion », cependant immédiatement accompagnées de l'expression d'un relèvement, d'une réaction nécessaires : « après l'émotion, la mobilisation ». On peut alors revenir sur l'intervention de M. Dinot au cours de laquelle a été publicisée l'expression :

Le conseil général entend relever le défi à l'image de ce que *nos ancêtres lorrains* avaient su faire. Le défi à relever est de rendre rapidement ce joyau à la Lorraine, à la France et à l'Europe. Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation (c'est nous qui soulignons).

Le destin malheureux fait partie de l'appréhension ordinaire de l'histoire de la Lorraine, mais en même temps que la capacité de ses habitants à lutter contre ce destin, à chercher à le contrecarrer. Cette capacité puise dès lors dans une attitude « ancestrale » : les Lorrains d'aujourd'hui s'inspirent et prennent exemple sur les Lorrains d'hier³⁵. Le discours politique fait alors jouer à plein cette identification dans le temps au bénéfice du Lunévillois :

L'enjeu était de dire et de faire en sorte que le ministre confirme que la reconstruction du château était une « cause nationale ». On est des Lorrains : l'adversité est posée, et dans l'adversité on se regroupe. Donc moi mon rôle de responsable public, c'est de redonner de l'espoir aux habitants, de faire en sorte que, tous les responsables autour, allez, on se mobilise au service du château ! Et dans ce Lunévillois qui est souvent divisé et puni, regroupons les énergies pour essayer de relever ce pari incroyable (*Après le choc, l'action*, Dvd, 10'14).

L'invocation des ancêtres et donc d'un esprit lorrain – « Les Lorrains ont toujours su faire face » – est un argument notablement utilisé dans les lettres de Lorrains d'origine résidant hors Lorraine. « Que tous les Lorrains de France s'unissent », s'écrit cet homme de Hyères ; ou comme l'écrit le responsable

de l'association de Saint-Pol-Sur-Mer (59), « Les Lorrains du littoral nord » :

Notre désarroi a été aussi grand que le vôtre [...] nous Lorrains du littoral, nous souhaitons participer à la reconstruction [...] Je suis convaincu que la solidarité de tous les Lorrains hors région ne sera pas un vain mot. (lettre du 3 janvier 2003)

Le sous-préfet de Chalon-sur-Saône déploie l'argument, du sentiment d'appartenance – « Comme tout Lorrain » sont ses premiers mots – à la nécessité de le faire aujourd'hui, comme par le passé :

Les années ont souvent été sombres pour notre province mais nos anciens ont su, chaque fois, faire preuve de courage, d'intelligence et de persévérance. Imitons-les et reconstruisons notre château, ce témoin de notre histoire que nous ont légué nos pères. Si vous ouvrez une souscription pour œuvrer à cette fin, je ne doute pas que les Lorrains, qu'ils demeurent en leur région ou ailleurs, /.../ sauront par leur aide relever ce défi. J'en serai. (lettre du 4 janvier 2003).

La réévaluation projective et volontariste du destin a pour conséquence de renverser l'expression de l'accablement en lui adjoignant une orientation positive vers le futur.

Si l'on considère des occurrences de la manifestation du destin, telles que « le château a déjà tant souffert » (il a brûlé plusieurs fois), « ce jour-là, les éléments naturels étaient presque tous réunis contre lui », « il y avait déjà la crise de l'emploi dans le bassin lunévillois », etc., on voit qu'elles renvoient invariablement à « on n'avait pas besoin de ça »,

d'un côté, et à « cela fait suite à... », de l'autre. Et très vite, afin d'augurer un futur : « heureusement qu'il a été cédé au conseil général » (sous-entendu : la ville de Lunéville n'aurait pas pu supporter les dépenses). L'accablement devant un destin est bien une évaluation morale de l'événement, qui en tant que telle contient l'action possible dans la mesure où l'accablement est réductible à une expression comme « ce n'est pas juste ». Il faut donc rétablir la justice : déjà on se projette vers un futur collectif qui, quel qu'il soit, ne peut être que préférable au présent.

Émotion/action

Une première conclusion sur les émotions au temps de l'incendie concerne le rapport entre émotion et action. Il apparaît en effet que ce rapport varie selon la manière dont on investit le château. On se gardera donc de généraliser, soit en faveur d'une acception de sens commun selon laquelle l'émotion viendrait bloquer l'action, se substituer à elle ou plutôt l'empêcher (voire la parasiter), soit en faveur de l'idée d'une émotion qui serait un premier élan vers l'action. Ces deux perspectives sont successivement présentes dans la lettre d'un Lunévillois datée du 9 janvier 2003 :

C'est avec émotion que j'arrive enfin à vous écrire. Très perturbé, comme beaucoup de nos concitoyens par le drame de notre château, je n'ai pu me trouver à vos côtés comme je le désirais tant. J'évite encore de rencontrer les amis pour retenir mon émotion et ne peux me résoudre à me rendre sur les ruines

[...] Mais je sens maintenant que ce désastre [...] contient une formidable dynamique ³⁶.

Il évoque tout d'abord sa difficulté à retrouver une vie sociale normale, tant l'émotion peut encore être intense, pour ensuite faire valoir l'espoir pour le futur qui l'anime enfin, une semaine après le drame. La relation entre émotion et action est clairement signifiée dans cette autre lettre, envoyée sous forme de fax à 11h21, le 3 janvier 2003, soit quelques heures à peine après l'incendie, par une jeune chanteuse nancéienne se disant « très choquée » :

L'heure est certainement pour vous au bilan des dégâts et pas encore aux projets, et vous ne me connaissez certainement pas, mais l'émotion de cette mauvaise nouvelle m'a donné une idée que je me permets de vous soumettre immédiatement.

Elle détaille ensuite un projet de spectacle, avec d'autres artistes locaux, au bénéfice de la reconstruction. Ainsi, on voit que l'*account* « après l'émotion, la mobilisation » opère une contraction, une élimination qui, si on la restitue, caractérise la relation entre émotion et action : « parce que (ou à partir de) l'émotion, la mobilisation » – on notera donc désormais : « après (et en raison de) l'émotion, la mobilisation » ³⁷.

Une seconde conclusion concerne l'assise normative de cette action projetée : il *faut* agir, selon une urgence plus morale que pratique (ou littérale). Cette normativité trouve une partie de son explication, cela va de soi, dans la caractéristique patrimoniale du château : par son appartenance au

passé (Trom 1997), le château nécessite qu'on passe de l'émotion à l'action, ou qu'on aménage une place pour l'action au sein de l'émotion, dans la mesure où le passé place dans une situation de dette qui impose précisément le retour (la réparation, reconstruction, etc.). Également, la normativité de l'action vis-à-vis du passé trouve une autre partie de son explication dans le caractère quasi moral de l'événement.

Émotions au temps de la mobilisation et de la reconstruction

Si l'on peut concevoir l'événement – *i.e.* ce qui advient au château de Lunéville – comme un tout englobant incendie et reconstruction, on ne peut cependant soutenir sérieusement que l'émotion reste continûment une réponse obligatoire à cet événement. Pour envisager les émotions accompagnant le temps de la mobilisation ³⁸, il faut assouplir notre cadre d'appréhension des émotions, élaboré à partir des analyses de Patricia Paperman, et l'infléchir en nous appuyant sur les positions de Charles Taylor (1998) sur l'engagement. En effet, Charles Taylor cherche à montrer que le mouvement allant vers une épistémologie basée sur le désengagement et l'objectivation de soi – dont il retrace les grandes étapes à travers des figures comme Descartes ou Locke (pour le passage cité ci-dessous) – ne va pas de soi mais constitue un choix lourd de conséquences. Il compare alors le type d'attitude impliquée par le désengagement réflexif ³⁹ avec des situations dans lesquelles nous devons au contraire nous engager

dans l'événement. Ainsi, quelque chose d'étonnant, ou de flou, ou d'inattendu, survient et notre réaction est de nous approcher pour y voir de plus près et confirmer (ou infirmer) la vision première, etc. « Au lieu de nous désengager, nous nous jetons, pour ainsi dire, plus entièrement dans l'expérience » (*ibid.* : 217). Il précise ce type de recherche qu'il qualifie d'« exploration engagée » :

Le contexte dans lequel nous essayons de comprendre ce que nous éprouvons envers une personne ou un événement est plus important. Cela suppose la réflexivité et la conscience de soi, mais justement pas de la sorte qui désengage. Au lieu de penser à cette personne ou à cet événement, nous lâchons la bride à nos sentiments, précisément pour arriver à faire l'expérience de cette personne [ou de cet événement] (*ibid.*).

De cette perspective nous voudrions garder l'idée que l'émotion constitue dans certains cas un engagement dans l'événement, une exploration engagée de celui-ci, afin d'en faire « mieux » l'expérience. Dès lors, par rapport au cadre d'analyse jusqu'ici appliqué, les émotions au temps de la mobilisation constitueraient la réponse sinon obligatoire du moins appareillée, ou plutôt appropriée à l'événement, quand on en fait une exploration engagée – réponse appropriée au double sens de la réponse qui convient, et d'une réponse qui soit propre à l'agent, qu'il se soit appropriée.

Poursuivons sur cette base l'exploration de l'*account* : on vient de voir que la mise en tension entre émotion et mobilisation – voire l'opposition

entre « passivité » de l'émotion et « activité » de la mobilisation – sur laquelle il repose ne résiste guère à l'examen. Il faut également remarquer que la politique patrimoniale devant mener à la reconstruction ne se réduit pas à une politique volontariste menée de manière unilatérale par une collectivité territoriale – le conseil général. Dès le départ, cette politique se conçoit à partir de l'émotion, c'est-à-dire à travers l'utilisation des ressources constituées par les émotions nées de l'incendie – et c'est sous cet aspect qu'elle se dit « participative ». L'enjeu est de réduire une autre opposition potentielle entre émotion et mobilisation : celle qui dissocierait « être » et « avoir », « qualitatif » et « quantitatif », dans la mesure où l'émotion réfère à des états de la personne alors que la mobilisation vise un objectif concret et dépersonnalisé : réunir une somme d'argent ⁴⁰.

Ceci dit, au temps de la mobilisation, l'enquête sur les occurrences d'émotions patrimoniales se complique singulièrement ; tant pour l'observation, puisque les émotions sont moins massivement présentes, plus disséminées, que pour leur traitement, dans la mesure où il y a éparpillement de l'objet intentionnel sur lequel elles portent. L'échelle proposée pour caractériser l'attachement au château entre patrimoine et usage reste opérationnelle, à quelques aménagements près.

Objet intentionnel : le château comme site urbain

Parler du château comme d'un site urbain (Joseph 1998), c'est prendre en compte l'ensemble

architectural plus ou moins patrimonial, des parkings aux différentes cours en passant par les Bosquets. Ce site est l'objet de pratiques quotidiennes, principalement de marches (traversées, promenades, etc.), et principalement de la part des habitants de Lunéville et de la région. En effet, c'est plutôt pour les habitants que le château constitue un élément inséré dans un parcours : par exemple se garer sur le parking devant la cour des communs, traverser la cour et le château, puis les Bosquets pour faire une course au supermarché de la place Léopold. Les parcours touristiques sont d'un autre ordre, souvent encadrés par un (audio)guide, sinon soumis à des tâtonnements (alors que les démarches habitantes ont l'assurance du parcours entrepris), du moins impliquant des temps d'arrêt et de contemplation, de découverte, etc. Le château est ici investi par une signification d'usage et saisi, par conséquent, sous la catégorie de la durabilité : appréhendé comme le cadre d'événements routiniers. Les usages sont, cette fois, principalement extérieurs ou le sont devenus puisque le bâtiment est presque entièrement fermé ⁴¹. Cela implique une forme particulière d'attachement, ainsi que le suggère cet extrait d'entretien :

Hormis la secousse et la stupeur qui était quand même malheureuse, de voir un souvenir qui avait brûlé, mais une fois passée cette émotion, ils [les Lunévillois] peuvent s'en passer apparemment. Moi j'ai l'impression qu'ils aiment bien aller dans la cour du château, se promener le dimanche dans le parc. C'est quand même assez joli, c'est arboré, il y a des fleurs, il y a des bassins. Ça c'est quelque chose qui tient à cœur aux Lunévillois mais le château en lui-

même... On n'entend pas des conversations tous les jours là-dessus, les gens ont vite oublié, ils repartent à leurs soucis premiers (Jacques Bourguignon, délégué de l'union locale CGT Lunéville).

L'objet peut être conçu comme interchangeable : on peut le reconstruire, ce sera le « même château » – cela signifie qu'avec le nouveau château on pourra reproduire les mêmes usages et que la perte engendrée par l'incendie n'a qu'un caractère momentané.

Dans ce cadre, les émotions liées à un tel objet intentionnel sont principalement des émotions négatives comme la colère, l'amertume, l'impatience mais aussi l'indifférence. En effet, le château est devenu un lieu clos, non disponible et difficilement accessible (particulièrement lors des six premiers mois après l'incendie pendant lesquels le site est resté entièrement fermé) et, depuis sa réouverture partielle, il a été redéfini principalement comme site touristique⁴². Il est donc orienté vers des pratiques qui ne visent pas les Lunévillois. C'est en ce sens que les émotions que ces derniers peuvent éprouver sont principalement négatives. Par exemple, la cour des Rochers s'est autonomisée comme site touristique : c'est là que sont les principales salles ouvertes, les places pour les bus, les toilettes mobiles, etc. Elle n'est, du coup, plus tellement investie par les habitants et n'entre plus guère dans leurs parcours – à la rigueur on gare sa voiture sur le parking, mais le plus souvent on passe ensuite, non plus par les Bosquets, mais par une autre place, la place de la Deuxième division de cavalerie.

Émotions en réaction au projet de reconstruction

La colère, ou l'amertume, se focalise en premier lieu sur le projet culturel attaché à la renaissance du château. Ces sentiments – exprimés par les militants férus d'histoire locale des associations patrimoniales (voir mon article précédent, ce volume page 31sq.) – tiennent à la perception du projet comme étant une prérogative du conseil général dont seraient exclus les Lunévillois, alors qu'ils devraient en être, sinon des acteurs à part entière, du moins les principaux concernés. Ils pointent la dépossession, le fait de ne plus pouvoir bénéficier d'une relation de proximité, de profiter localement de son patrimoine. Ainsi, l'octroi du label « musée de France » au musée municipal insufflé à ce dernier une grandeur patrimoniale qui relègue au second plan l'échelon local et le rend difficile à actionner. Voire ils génèrent des contre-projets : ainsi le projet global de J.-P. Carciofi, historien local et vice-président des Amis du château et du musée, qui le juge radicalement différent, produit d'un « simple bon sens » de Lunévillois équipé de solides connaissances historiques d'amateur.

Ces Lunévillois en colère peuvent être, on l'a vu, les boulistes relégués un temps hors du parc des Bosquets ; mais aussi les cafetiers de la place en face du château qui déplorent de ne pas être sur le passage des parcours touristiques ; les commerçants en général, quand se répand la rumeur de l'implantation d'un hôtel-restaurant de luxe sur le site ; les guides de l'office du tourisme qui estiment que le conseil

général ne fait pas assez appel à leurs compétences et crée une concurrence avec ses propres guides, les audioguides, etc. L'expression de cette colère passe parfois par l'interpellation des élus locaux : Michel Closse dit ne pas pouvoir boire un café sur la place qui fait face au château sans essuyer différentes plaintes – alors que la ville de Lunéville ne participe directement à aucun processus décisionnel.

Ces émotions ne sont pas sans effet. On a vu les efforts pour ménager les associations patrimoniales au regard de leurs griefs. C'est le cas également des boulistes. Tels les marginaux dans le « Vieux Lyon », étudiés par Joan Stavo-Debaugé (2002), ils font *a priori* tache dans le paysage patrimonial, c'est-à-dire le paysage qui restitue le geste architectural inaugural du concepteur du site et que l'on veut offrir aux touristes : en faisant des Bosquets leur lieu de prédilection, les boulistes s'insèrent dans la perspective que Boffrand a tracée, de la cour des communs jusqu'au fond du parc. La « nuisance » n'est pas seulement visuelle : pique-niques et fritures lors des compétitions et autres rassemblements génèrent des souillures, tandis que l'huile usagée est déversée dans les toilettes du parc. Dans un premier temps, ils ont été invités à trouver un autre lieu pour s'adonner à leur loisir préféré. Puis avec l'arrivée du directeur de LCL, Yves Ravailier, la tendance est passée à la conciliation : celui-ci, soucieux de corriger une mauvaise image de l'opération de reconstruction et de pacifier les relations entre le porteur du projet et les habitants de Lunéville, a jugé préférable de les laisser jouer en paix dans le parc des Bosquets.

L'indifférence de l'usager du site urbain – postures habitantes

Quant à l'indifférence, elle est « indifférence du résident qui se meut dans un espace rétabli ⁴³ ». L'« espace rétabli » est le château : comme cadre d'une traversée piétonnière ; ou arrière-plan depuis les Bosquets au cours d'une balade dominicale ; arrière-plan encore depuis la place de la 2^e division de cavalerie pour le quidam attablé à la terrasse d'un café de la place. Le château est alors appréhendé d'un point de vue distal : il n'y a plus de blessure apparente. En effet l'environnement moral du lieu est tel qu'avant, son intégrité est rétablie surtout depuis la pose du toit au printemps 2003 et la réouverture consécutive du site en juillet – soit ce que l'on a considéré comme le début du temps de la mobilisation. Le cours normal, moral, des choses a repris, et principalement le cours des usages plutôt lâches du patrimoine : ceux pour lesquels l'aspect patrimonial du lieu n'est certes pas absent, mais présent de manière, disons, indirecte. On préférera sans aucun doute faire sa balade dominicale ou jouer aux boules dans un tel cadre, mais la dimension patrimoniale de celui-ci n'est pas convoquée en tant que telle ; elle n'est pas fortement ou directement investie.

L'indifférence, ici, est moins une émotion exprimée – du type « je suis indifférent au château et à son projet » – que la conséquence du rétablissement au moins extérieur et distal du patrimoine – en quelque sorte : en son image – et des usages

routiniers qui y sont liés. Certes le parcours de visite montre les blessures du château – des numéros placés çà et là sur des affiches pour marquer autant de stations remarquables – mais les résidents ne s'y arrêtent pas ou plus. On peut supposer qu'ils l'ont fait une fois mais que, par la suite, ils sont revenus à une appréhension routinière du château. Lors de différentes observations flottantes, il ne nous a été donné qu'une fois de voir quelqu'un interrompre sa marche assurée pour regarder les restes. Ces postures habitantes ordinaires à l'égard du château et du parc correspondent aux attitudes des habitants de la Rome antique à l'égard de la colonne Trajane dont Paul Veyne (1988) a souligné le décalage avec les postures admiratives et analytiques des historiens de l'art. À Rome, personne ou presque ne faisait attention aux détails de la frise s'enroulant sur la trentaine de mètres du fût de la colonne, et pourtant on déambulait autour, on s'y donnait rendez-vous, etc. Cela ne signifie pas que la colonne n'avait aucune importance, qu'on aurait pu développer les mêmes pratiques autour d'un simple puits ou d'une place vide. Cela signifie que la colonne revêt une importance qui se fonde dans les pratiques et usages quotidiens et, qu'à ce titre, on est indifférent aux détails de ce qui est de toute manière inaccessible à la vue ⁴⁴. De même, à Lunéville, le parc des Bosquets ne se substitue pas à n'importe quel parc urbain alors que dans son utilisation on ne sent poindre aucune forme de révérence patrimoniale, d'émerveillement esthétique ou historique. De même, la présence du château en arrière-plan n'est pas indifférente non

plus, mais ceux qui développent des pratiques et usages dans le parc y sont présentement indifférents – *i.e.* ils font autre chose qui est déjà au centre de leur attention – et, pour eux, le château a été rétabli dès que le toit de tôle a été posé.

Le rôle du toit de tôle est en effet prépondérant dans le rétablissement de l'image du château. Ce peut être cependant insuffisant. Pour certains il manquera toujours quelque chose tant que la reconstruction n'aura pas été achevée, notamment quand on a assisté de près à la destruction du château, comme ce pompier :

Je n'ai pas envie, à chaque fois que je vais au château avec ma fille, de lui dire : « Tu as vu, c'est le château qui a brûlé » [...] Je préfère qu'elle dise « Oh qu'il est beau mon château ! » quand il sera reconstruit. Chaque fois que je vais au château avec elle, je lui montre l'aile qui est intacte.

Pour d'autres, ce sont les blessures apparentes, ces preuves de l'incendie – poutres et pierres calcinées disposées en plusieurs endroits à l'extérieur, au pied de l'aile sinistrée –, qui rappellent que le site n'est pas encore rétabli dans son intégrité. « Ça fait vestiges », remarque telle personne, et ça ne sert qu'à « remuer les mauvais souvenirs ».

Objet intentionnel : le château comme site touristique

Le développement touristique du château est un objectif déclaré du projet du conseil général. La reconstruction et la revalorisation patrimoniales ne

sauraient se comprendre sans ce volet de l'action et cette finalité – au-delà de la seule déclaration d'intention plus ou moins programmatique et/ou performative, « on va faire venir les touristes à Lunéville ». De ce point de vue, le château et ses alentours constituent bel et bien un site touristique, activé tous les ans aux beaux jours, avec ouverture de la saison culturelle, fête du château début juillet, diverses animations, etc. Il comprend quelques salles à l'intérieur du château occupées par des expositions temporaires ; un audioguide à disposition pour les extérieurs (tour du château et promenade dans les Bosquets) ; un parking pour les bus et autres véhicules, ainsi que des toilettes. Il comprend encore le passage par l'office du tourisme (situé dans l'enceinte du château) où l'on trouve de multiples brochures, parfois une exposition temporaire, et la possibilité de bénéficier de visites guidées, non seulement du château mais de la ville – à laquelle, dans ce cas, s'étend le site touristique.

Les parcours de visite sont le moyen de sensibiliser les touristes à la catastrophe par sa mise en scène via des stations où sont disposées des traces et des éléments calcinés. Ceux-ci servent de support au récit de l'événement dispensé par l'audioguide – réalisé pour la saison 2004 et inchangé depuis (en 2006). Cette mise en scène introduit à une approche sensible du site : elle donne à partager l'émotion qu'a suscitée l'incendie – une émotion patrimoniale en somme. *L'account* de l'événement est déroulé : la chaîne humaine, l'intervention des pompiers, le

déplacement du ministre de la Culture, etc., jusqu'à la mobilisation pour la renaissance du château.

Objet intentionnel : le château comme objet d'une mobilisation

Envisageons maintenant des occurrences d'émotions liées à la mobilisation proprement dite – et pas seulement à son « temps » – qui concernent les donateurs, les adhérents à LCL, ainsi que les participants aux différentes initiatives proposées et/ou réalisées pour accompagner le projet ⁴⁵. Adhérents et donateurs – deux groupes qui se confondent en partie, étant donné que chaque don constitue un renouvellement de l'adhésion à l'association – réalisent un geste individuel. Ils l'accomplissent cependant en ayant conscience de faire partie d'un mouvement collectif, lequel est à l'occasion activé : ainsi avec le rassemblement des donateurs le 2 janvier 2004, premier « anniversaire » de l'incendie, ou le rassemblement du 2 avril 2005, jour de la pose de la première pierre, ou encore avec la réception du *Journal des co-reconstructeurs*, celle de la *newsletter* du site internet de LCL, etc. Il est d'ailleurs frappant de retrouver les thèmes des différents articles composant le deuxième numéro du *Journal des co-reconstructeurs* dans les propos tenus en entretien par les donateurs franc-comtois rencontrés. Certes, ces entretiens ont été réalisés peu de temps après l'envoi du journal, mais cela montre combien le lien avec le château est réactivé par le journal – et d'autant plus qu'on n'habite pas à proximité.

C'est cette existence sous forme de collectif, dénommé les *co-reconstructeurs*, qui contribue à donner naissance à une émotion patrimoniale : ce serait l'enthousiasme de participer à une aventure collective et historique, publicisée étape par étape. Chacun en sera acteur et témoin pour la postérité, puisqu'il est prévu de donner à voir la mobilisation, sans doute par des pavés sur lesquels seront gravés les noms des personnes qui ont fait un don. Si cette émotion s'exerce à distance et de manière isolée le plus souvent, elle demeure donc liée au collectif dont elle procède. De plus, elle est liée à une action inaugurale, le don ou l'adhésion ; c'est cette action qui est la condition d'accès, nécessaire mais insuffisante, à l'émotion.

Quant à ce que le conseil général et LCL nomment les « initiatives », ce sont des propositions d'actions en faveur du château, auxquelles le conseil général octroie un label voire une aide à la réalisation, et qui se concrétisent au final le plus souvent par un don pour la reconstruction. Les émotions des personnes participant à ces initiatives sont manifestes dans les cas où ces dernières prennent des formes spectaculaires, et plus encore participatives, c'est-à-dire les cas où chacun réalise une action et n'en est pas simplement spectateur. Le match de football Metz-Nancy aurait eu lieu sans l'incendie du château de Lunéville (c'est seulement une partie des bénéfices qui a été versée comme don), ce n'est pas le cas de la marche Nancy-Lunéville, organisée spécialement pour recueillir des fonds pour la reconstruction. La question qui se pose alors est : pourquoi participe-t-on ? Autrement

dit, quelles émotions spécifiques sont liées au fait de participer ? Il s'agirait ici de faire la part entre le plaisir de la marche et la volonté d'agir pour le château ⁴⁶.

L'émotion qui résulte d'un tel geste est proche de celle des donateurs et adhérents de l'association, sauf qu'elle est liée à une action immédiate pour le château – alors que le chèque de don ou d'adhésion médiatise l'action. Cette hypothèse de commune mobilisation se confirmerait dans le fait que tous attendent un retour et veulent savoir ce qui va être fait avec cette contribution. Or chacun sait bien que le don ne vaut que par l'addition de tous les dons, qu'il ne peut y avoir d'action que commune. Il s'agit sans doute moins d'un désir de contrôle sur l'utilisation des fonds – même si des précédents comme les détournements de fonds commis par le président de l'ARC sont régulièrement cités dans les entretiens avec des donateurs – que de la volonté de savoir comment s'est concrétisée la participation au processus historique. Que ce soit l'achat d'une pièce pour le musée, le remplacement de telles poutres ou pierres, voire un escalier entier, etc., la question est de savoir ce qui a été fait avec l'argent qu'on a donné / avec l'argent qu'a rapporté notre marche. On aurait d'un côté le don, et de l'autre le don de soi par la participation à une initiative, qui seraient à replacer dans la relation triadique (Descombes 1996) que le donateur ou le participant compose avec le château – voire avec la portion de château restaurée grâce au don. Cette relation triadique a sans doute à voir avec l'appropriation ⁴⁷. Il n'est cependant pas possible d'en

dire plus en l'absence d'indication quant à l'utilisation des dons, directs ou indirects (initiatives).

Objet intentionnel : le château comme objet d'un travail patrimonial

Avec cet objet intentionnel, on approcherait l'émotion qu'éprouve (entre autres) le chercheur dans son activité même de recherche. Elle a partie liée avec un investissement personnel intense dans l'objet du travail, qui diverge sensiblement de la rationalité stricte habituellement présumée chez le fonctionnaire, ou du rapport froid avec un travail que l'on accomplirait uniquement dans une finalité « alimentaire » ; tout comme elle diverge de l'objectivisme positiviste présumé par certains chez le chercheur. Cet investissement dans le travail reçoit ponctuellement aussi bien des concrétisations heureuses que des arrêts brutaux qui anéantissent (« ça n'avance pas », « on se bat contre des moulins », « les données infirment les hypothèses »). De telles contingences représentent son lot quotidien et, en même temps, donnent en partie consistance à l'émotion⁴⁸. Celle-ci serait en quelque sorte l'expression sensible d'un engagement professionnel dans la mobilisation pour la reconstruction : un enthousiasme, une excitation en l'occurrence pour un travail patrimonial de grande ampleur et occasion de prouesses techniques inédites ; plus généralement ce que l'on ressent quand on agit sur le patrimoine. La mise au jour d'une telle émotion s'est faite à partir d'entretiens avec certains professionnels du site – ainsi la conservatrice du musée et le directeur de LCL.

L'aspect spécifique de cette émotion tient aux conséquences attendues du travail engagé : rétablir le passé, le faire advenir, à destination des générations futures – en quoi ce travail transcende l'ordinaire humaine condition et les actions qu'elle est susceptible d'occasionner. Yves Ravallier estime que certains des donateurs se sont engagés dans le chantier de Lunéville parce que c'est un chantier patrimonial et parce qu'ils auraient raté « l'occasion bretonne ». Ce qui est importe, c'est donc la perspective de s'inscrire dans une action patrimoniale. De ce point de vue, l'émotion liée au travail ou à l'investissement pour le patrimoine ne concerne donc pas seulement les professionnels du site ou du chantier, mais tous ceux qui sont amenés à interagir avec le château dans le cadre d'une spécificité patrimoniale⁴⁹. Parmi les membres des associations patrimoniales, c'est une telle émotion qu'expérimente le président des ACM quand il s'investit pour le projet de reconstruction – particulièrement quand il s'investit dans l'achat de pièces qui seront validées pour entrer dans la collection du musée. *A contrario* d'autres membres des associations patrimoniales expérimentent également une même émotion, mais négative, lorsqu'ils se voient exclus d'une aventure à laquelle ils aimeraient participer.

La grandeur patrimoniale ou les émotions de l'action

Pour conclure, il faudrait essayer de répondre à une question souvent entendue sur le terrain : Qu'a permis l'incendie pour le château ? Certains acteurs locaux,

notamment ceux de la reconstruction, sont tentés par des formules incantatoires teintées de sens commun (avec des déclinaisons du proverbe « à quelque chose malheur est bon ») et de méthode Coué, du type : « L'incendie est une chance pour le château de Lunéville – voire : pour Lunéville ». Voici une proposition plus radicale :

D'un seul coup, c'est devenu le château de Lunéville, ce n'était plus le château de Stanislas, de Léopold, c'était leur château, à Lunéville, leur richesse à eux [...] Parce que le château faisait partie des habitudes et d'un seul coup, il brûle [...] C'était une partie d'eux, de leur propriété morale qui était en train de brûler (C. Richard).

Le directeur de l'office du tourisme ajoute : « Parce qu'avant c'était des locaux pour eux, maintenant c'est un château. » Il est dit ici que l'incendie a permis au château d'acquérir la grandeur patrimoniale qu'il n'avait que peu, voire pas, auparavant. Comme le rappelle Luc Delmas (ce volume, page 245sq.), longtemps le château n'a pas été mentionné comme site remarquable dans les guides touristiques ; d'ailleurs sa patrimonialisation a été un processus à étapes et il a fallu attendre 1998 pour qu'il soit classé « monument historique » dans son ensemble – sur la demande insistante du maire. Un peu juste pour le « Versailles lorrain » ! Or voilà que « d'un seul coup » le processus s'accélère et prend corps sous l'effet d'émotions qui soulignent la portée morale de l'appropriation – et quasi morale de l'événement.

Une grandeur patrimoniale qui arrive en une nuit ; cette soudaineté suscite des heurts inévitables

au regard des usages des habitants. Certes, la construction de cette grandeur était l'objet du projet du conseil général, décidé un mois avant l'incendie. Elle serait nécessairement advenue, mais en combien de temps ? Ce que la mise en œuvre du projet aurait dû progressivement construire, l'incendie l'a permis en une nuit. En même temps la contraction du temps fait apparaître et ressentir vivement le paradoxe du patrimoine : alors que le château devient propriété morale des habitants, il s'éloigne ; ceux-ci font l'épreuve de la mise à distance inhérente au statut patrimonial – en l'occurrence, limitation et réglementation de l'accès au château, de l'accès aux Bosquets, délimitation des collections du musée... C'est ce double mouvement et la confrontation au paradoxe qu'il crée qui provoquent également des émotions patrimoniales – une fois passées les émotions suscitées par l'incendie en lui-même.

Voilà qui permet, au final, de nuancer l'*account* de l'événement et d'éclairer le rapport émotion/action. Alors que l'*account* inaugural séparait émotion et action, on a pu, au terme de l'examen des émotions au temps de l'incendie, en souligner le lien de causalité – « après et en raison de l'émotion, la mobilisation ». L'examen des émotions au temps de la mobilisation en souligne le caractère indissociable en tant qu'il montre une permanence d'émotions alors même que l'on est dans l'action : émotions *de* mobilisation (les dons, les initiatives, le travail patrimonial...) et émotions provoquées par / en réaction à la mobilisation (colère des habitants exclus du projet, indifférence des résidents se mouvant dans un espace rétabli...).

Notes :

1. Pour la conception de l'expérience ici engagée, voir Dewey 1993 et 2003 ; voir également la remarquable analyse programmatique de l'expérience publique par Louis Quéré (2002).
2. L'événement, commencé le 2 janvier 2003 par un incendie, ne prendra sans doute fin que lorsque sera énoncé quelque chose comme « La reconstruction du château est terminée ». Donc un événement d'une quinzaine d'années au moins : cela pose le problème de la notion d'événement. « Un événement premier est suivi d'événements seconds », pourrait-on dire ; c'est oublier que l'événement, tel qu'il est défini et tel qu'il se stabilise au fur et à mesure, inclut et l'incendie et la mobilisation. Il n'existe pas en effet un événement tel que « l'incendie du château de Lunéville » ; dès le départ, il s'agit de « l'incendie du château et sa reconstruction ». Pour la stabilisation interactive et processuelle de la version d'un événement passé, cf. Dulong 1998 : 63-68 : « Quand on parle d'un événement, on prend appui sur une narration de ce genre, en général la version officielle accréditée à l'issue d'un procès et bientôt résumée par une désignation – par exemple "l'assassinat du Duc de Guise". »
3. Pour une présentation détaillée de cette notion chez Garfinkel, voir Quéré 1984.
4. Voici quelques formulations proches, repérées dans la presse : « Mais passé le traumatisme, Michel Bouard envisage déjà l'avenir... » (*L'Est Républicain*, 21 janvier 2003 : portrait d'un guide de l'office du tourisme). « "Devant l'adversité des éléments, tu aurais envie de baisser les bras mais c'est le contraire qu'il faut engager. La mobilisation de tous redonnera vie à cet endroit. Certes il faudra du temps mais dès à présent il faut envisager toutes les initiatives [...]". Après la désolation, la mobilisation, donc. Un appel national est lancé... » (*L'Humanité*, 16-17 février 2003 : entretien avec un adjoint communiste au maire de Lunéville). Encore ce titre d'un article : « Château de Lunéville. Émotion, mobilisation, reconstruction ! » (*Hommes et métiers*, juin 2003). « Après la désolation et l'émotion, place à la mobilisation. Particuliers

ou entreprises l'ont bien compris. Six mois après l'incendie du château de Lunéville, de nombreuses personnes ont spontanément manifesté leur solidarité... » (*Le Républicain Lorrain*, 2 juillet 2003, « Le temps de la mobilisation »).

5. Par exemple, pour Pierre Poncet, président des Amis de la faïence et vice-président des Amis du château et du musée : « L'émotion, c'est cruel à dire, est venue pas tellement des tripes des Lunévillois mais est venue du fait qu'ils appréciaient l'impact régional et national d'un événement qui touchait Lunéville. Autrement dit, on a écrit dans la presse : les gens de Lunéville ont découvert ce jour-là qu'ils avaient un château ; disons très franchement de moi à vous les choses, ils ont découvert qu'ils avaient un château parce que quand ils voyageaient à droite ou à gauche, on disait : "Ah vous êtes de Lunéville ! On a vu les images de votre château. Combien de temps ça va mettre ?" etc. » (entretien).

6. On entend la prégnance de cette valeur de précédent (et de l'expertise qui se met en place) dans les propos de Maryvonne de Saint-Pulgent, dans le livre-manifeste paru en mars 2003, *L'appel de Lunéville*, propos titrés « Il faut mobiliser l'émotion » (Moulin et Wagner 2003 : 175-178) et dans lesquels elle liste les différents outils utilisés à Rennes et qui pourraient être valables pour Lunéville : en particulier la création d'une association, la tenue de manifestations pour recueillir des dons, etc., et plus largement cette idée de « mobilisation de l'émotion ». On trouve également dans *Les cahiers du château...* 2005, un retour sur « L'exemple de Rennes » (p. 54-55). Les autres ressources disponibles qui orientent vers cette acception de l'événement et de sa valeur exemplaire sont les premières offres de service émanant de particuliers qui veulent œuvrer pour le château et proposent leurs compétences ; ainsi que les premiers courriers reçus en mairie de Lunéville, dans lesquels leurs auteurs soulignent leur émotion, leur solidarité et bien souvent leur désir de participer à la mobilisation.

7. *Voice* ou *exit*, selon A. Hirschman (1995) ; un tel événement ne laisse pas de place pour la loyauté.

8. Les entretiens auprès de Lunévillois font souvent émerger une convergence entre la vue du château en flammes et les médiations téléphonique et télévisuelle. Ainsi Nicole Blésaing, membre des Amis de la faïence, se souvient : « Il est entre 19h30 et 20h et tout à coup, j'ai un coup de téléphone de ma voisine, qui était en vacances en Normandie et qui me dit : "Il paraît que le château brûle !". Je lui ai répondu : "Arrêtez votre plaisanterie !". Elle me répond : "Si, je vous assure !". Je lui dis : "Écoutez, j'ai les informations, si le château brûlait, je le saurais !". Et, en fait, le frère de ma voisine lui avait téléphoné et lui avait dit qu'on apercevait de la fumée au-dessus du château. Mais moi, je me disais, c'est quand même drôle, il n'y a rien aux informations ! Et peut-être dix minutes plus tard, on annonçait que le château de Lunéville était en feu... » Du coup, elle se précipite sur les lieux. Frédéric Chausson, directeur de l'office du tourisme (installé à l'extrémité d'une aile du château), établit un lien précis entre la médiation télévisuelle et l'afflux des badauds : « Les journalistes sont venus, ont tourné des images, sont remontés à Nancy et les ont diffusées en direct à 19h15. Donc c'est là où tous les gens ont commencé à affluer, parce que même au niveau des gens de Lunéville et des environs, ils n'étaient pas au courant que ça brûlait. C'est l'information de France 3 qui a tout déclenché au niveau de la foule. »

9. Cette conception se révèle d'autant plus féconde lorsqu'elle est rapprochée d'une problématique de l'événement : dans la suite de son développement, Louis Quéré (2002 : 140 *sq*) s'appuie sur la double conception de l'événement de Hannah Arendt, laquelle oppose un événement qu'on explique en remontant la chaîne des différents éléments de son contexte d'occurrence, à un autre événement que son contexte d'occurrence ne parvient pas à expliquer totalement, parce que cet événement est créateur de sens, c'est un point de départ qui reconfigure la carte des possibles. Si chaque événement emprunte aux deux catégories, les émotions naîtraient préférentiellement de l'exposition à un événement créateur de sens.

10. Voir Pecqueux 2008. On peut être tenté de lire sous cet angle les controverses auxquelles donne lieu le patrimoine,

comme lors de la destruction des bouddhas géants de Bamyân par le régime taliban afghan en mars 2001. La mobilisation internationale contre cette mesure en avait provoqué une seconde, tout aussi importante, tenant au fait qu'on s'indigne pour le patrimoine afghan mais pas pour les femmes afghanes, les opposants aux talibans, etc. Il semblerait alors que la comparaison avec d'autres faits puisse rendre le patrimoine moins humain, ou pas assez humain. *A contrario*, l'incendie du palais Bandjoun au Cameroun (voir ci-dessous), intervenu en janvier 2005, a été désigné immédiatement comme « tsunami culturel ».

11. « Je pense que ce sont les mêmes gens qui sont à la fois intéressés par la reconstruction du château et qui peuvent contester les frais qu'on engage », avance Vincent Malnourri, chargé de mission auprès du président du conseil général.

12. Cette définition de priorités au cœur de l'action de sauvetage se fait au détriment d'une définition de l'événement patrimonial comme d'emblée moral – le patrimoine passe après un certain nombre de choses. « L'aspect patrimoine, je crois qu'on n'a pas trop le temps de réaliser parce qu'on est tellement dans le feu de l'action », se souvient le directeur de l'office du tourisme. « Je crois qu'on est tellement confronté à vivre le moment précis que c'est seulement le lendemain matin quand je suis revenu, que ça m'a vraiment fait quelque chose ». Pour Marie-Paule Duclaux, le souvenir principal de cette nuit n'est pas la chaîne humaine qu'elle a en partie sollicitée pour sauver des objets du musée, mais l'autre chaîne à laquelle elle a participé : celle qui a fait des sandwiches toute la nuit (et la matinée suivante) pour permettre aux pompiers de se restaurer. Dans son souvenir, c'est une « situation humaine » qui passe avant le sauvetage patrimonial proprement dit ; alors que c'est ce dernier qui lui a valu une médaille du courage et du dévouement, et non la situation humaine.

13. *Si Lunéville m'était conté...* : il s'agit d'une compilation d'émissions de France Bleu Sud-Lorraine sur le château et l'incendie.

14. De la même manière, Denis Hassler, délégué CFDT, pose cette équivalence : « Moi ce qui m'a marqué à l'époque,

médiatiquement, c'est le maire de Lunéville qui à France3 pleure ! [...] Une de mes réactions, c'est de dire : alors qu'on venait de vivre Bata aussi [une usine de chaussures fermait dans les alentours] [...] En raisonnant un petit peu : humainement c'est quand même plus dramatique quand huit cents ouvrières sont foutues dehors [...] Il y a le patrimoine qui a brûlé, mais il n'y a pas eu de blessés, il n'y a pas eu de morts. Ce qui aurait pu être le cas. Là j'aurais mieux compris, mais là c'était uniquement des pierres qui craient, des costumes. » Et pour Jacques Bourguignon, délégué CGT pour le bassin lunévillois : « Quand je vois la quantité d'énergie de gens qui ont mouillé leur chemise pour reconstruire le château ! C'est bien mais pourquoi n'a-t-on pas la même énergie pour reconstruire l'emploi sur Lunéville alors qu'on est sinistré depuis belle lurette ? »

15. « Le gars qui va être au chômage, privé d'emploi, le château, il s'en fout ! [...] Je reçois quotidiennement des tas de lettres d'individus qui me disent : "Si vous consacriez autant de temps à notre sort, à nos emplois, que vous ne le faites pour le château, on vivrait mieux". Ce n'est pas neutre ! »

16. À propos du château de Lunéville comme patrimoine proche, voir Pecqueux 2009b.

17. Distinction binaire rigide qui est bien entendu étrangère à H. Arendt, qui préfère pour sa part évoquer les dispositifs de passage entre durabilité et permanence, et singulièrement de durabilité à permanence : « Si la durabilité des objets ordinaires n'est qu'un pâle reflet de la permanence dont sont capables les objets qui sont pleinement du-monde, les œuvres d'art, il y a, inhérent à tout objet en tant qu'objet, un peu de cette qualité » (Arendt 1994 : 229).

18. Pour une perspective critique vis-à-vis de ces différents termes, consacrée exclusivement au patrimoine, je renvoie au texte de Jean-Louis Tornatore « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale » (2006). Il y discute de quelques travaux sociologiques ou anthropologiques récents, consacrés au patrimoine et travaillant plus précisément à caractériser le type d'investissement par les acteurs dans leur activité quand elle porte sur le patrimoine. Il propose de travailler la notion

de « formes d'engagement » dans la mesure où elle serait particulièrement heuristique pour décrire « la palette des actions patrimoniales consécutives à une situation de perte qui affecte un collectif ».

19. Le sol de cette allée (à la fois damé et caillouteux) est propice à la pratique de ce jeu qu'il joue avec ses amis depuis des décennies...

20. Nous lui avons alors proposé le concept de « proximité patrimoniale », qu'il a accepté. C'est de nous raconter cette anecdote qui l'a amené à cette conclusion, lors d'une conversation avec un notable local à propos de l'incendie du château : « Le dentiste a dit : "Moi ça m'a fait un coup horrible l'incendie du château". Et alors je lui dis : "Ah bon, oui c'est un monument historique etc.". Et il me dit : "Pas du tout, pas du tout, j'ai passé ma bar-mitsva là ; mes frères et sœurs, je me suis marié dans les salons là, tous mes amis se sont mariés là, c'est un morceau de ma vie qu'on a brûlé". Et j'étais très, très, très surpris quoi ! [...] c'est-à-dire pour lui il y avait un dommage irréparable mais qui n'avait rien à voir avec Stanislas et Léopold, c'était un morceau de sa vie qu'on lui avait enlevé. »

21. La conservatrice ou le haut fonctionnaire *versus* les boulistes du parc... : il ne faut pas lire cette échelle du patrimoine vécu comme une fracture sociale, les élites pensant au patrimoine culturel, et les petites gens ne pouvant penser qu'à leurs loisirs du dimanche dans le parc. *A contrario*, lors de la pose de la première pierre le 2 avril 2005, le secrétaire d'État à la formation professionnelle, nancéien, Laurent Hénart, a moins évoqué le patrimoine que ses souvenirs de visite avec l'école, de fêtes de famille et autres usages du château.

22. J. Stavo-Debaugue et D. Trom (2004 : 218-219) remarquent une telle disproportion entre les plaintes situées depuis le poste de la grandeur patrimoniale et celles depuis un poste plus proche (intime ou domestique).

23. La colère, entendue à l'occasion, se manifestant contre le fait qu'on ait pu laisser un monument d'une telle importance dans cet état – et surtout sans système de sécurité contre les incendies – s'insère dans l'expression première d'une

tristesse. Quant à la colère devant la focalisation médiatique, on en trouve un exemple vif dans ce message en réaction à un article publié sur un site internet, concernant l'incendie du palais de la chefferie Bandjoun (Cameroun ; <http://www.cameroon-info.net/reactions/@,15856,7,incendie-la-chefferie-bandjoun-en-fumee.html>), « Rien à foutre !!!!!!! » : « On s'en fout il y a des choses plus graves que cela sur notre continent, des choses qui touchent des gens bien vivants comme le sida, le paludisme, la malnutrition, etc. On s'en bat les couilles, nos ancêtres n'ont rien fait contre les blancs de l'époque, ils ont été minables, regardez où l'on en est arrivé à cause de leurs gueules, je les emmerde tous. Ha ha ha ha ha !!!!! » Ce message a provoqué plusieurs réponses, dont : « Tu confonds tout mon grand ! Le moment est à l'émotion. »

24. À propos des lettres et de la tension qui s'y lit entre émotion et action, on peut se reporter avec profit à la situation analysée par L. Boltanski et M.-N. Godet (1995), celle où des personnes libres s'adressent à des proches incarcérés par le moyen d'un message radiophonique. Tout en rappelant le caractère inéluctable de l'incarcération, ces messages doivent ménager la place pour un futur en liberté : c'est-à-dire que se joue ici la tension entre le monde actuel, irréversible, et le monde projeté pour le futur, réversible, où tout redeviendra de nouveau possible. On trouve des similitudes entre certaines formulations adressées aux détenus et qui servent précisément de passage du monde irréversible de l'incarcération au monde réversible de la libération, et certaines phrases destinées à reconforter le maire de Lunéville, telle celle-ci : « Il faut avoir foi en demain. Aussi sûrement que le jour revient en force après la nuit, que le soleil respandit de plus belle après la pluie, et que le printemps balaie toujours l'hiver, la joie de vivre en ce monde reprend tôt ou tard ses droits sur la douleur qui nous afflige parfois. » Un autre élément à prendre en compte est le fait que ces lettres sont largement adressées au maire de Lunéville, Michel Closse, dont l'image des larmes devant le château en flammes a été diffusée par les journaux télévisés. De ce point de vue, les auteurs des lettres disent leur émotion à quelqu'un qui est déjà ému ; ce qui n'est pas sans

rappeler la manière dont, selon R. Dulong, opère la parole du témoin : « en rencontrant une prédisposition affectuelle de son récipiendaire au type de récit qu'elle peut introduire. [...] Un témoignage ne transmet pas un affect, il ranime une disposition à être affecté. Ce qui est en jeu dans la réception ne relève pas d'un procès de diffusion, mais du réveil d'un intérêt potentiel déjà présent » (Dulong 1998 : 175-177). Enfin une autre piste de lecture du rapport émotion/action dans les lettres serait la spécificité du futur proche, par rapport au futur simple, que relève Vincent Descombes (2004 : 230-235) : entre je vais écrire et j'écrirai, la différence porte sur la proximité non du calendrier, mais du souci. « Le futur prochain marque la place d'une *intervention possible* qui pourrait interrompre ou modifier le cours des choses » (*ibid.* : 234). Ainsi, selon cette perspective, la différence entre ces deux emplois du futur se situerait entre : « Le phénix va renaître de ses cendres » (parce qu'on va se démenier pour cela) et « Le phénix renaîtra de ses cendres » (parce qu'on ne peut laisser des ruines ainsi).

25. Journaliste et romancière, d'origine de Meurthe-et-Moselle, notamment responsable des pages « Lectures » du magazine *Côté femmes*.

26. Le mot final ramène bien à l'*account* : après l'émotion, le « froid de la mort qui glace l'échine », « Nous le referons, ma tant'tirelirelire, nous le referons, ma tant'tirelirelo... » (Fischer 2003) – ce sont les paroles d'une chanson enfantine sur un air du XVIII^e siècle et portant sur le château de Versailles.

27. Pourtant, cette pièce censée symboliser à la fois la faïence lunévilloise et la vie de cour (puisqu'elle représente un des favoris de Stanislas) n'a pas été de tout temps présente au musée ou au château : elle n'a été acquise qu'en 1975 chez un antiquaire londonien (*cf. Il était une fois* 2003 : 7).

28. Le don est encore la réparation espérée par telle autre personne : « Mon tempérament optimiste m'amène à imaginer un musée bientôt reconstitué avec de nouvelles pièces de Lunéville-St-Clément, objets de dons qui, je l'espère, afflueront de tous côtés, c'est mon vœu le plus cher ! » (*ibid.*). Un autre type d'action est envisagé pour

le « nain Bébé » : « La reconstitution de la statuette de Bébé, même endommagée, portant ainsi les traces visibles de cette nouvelle tragédie frappant le patrimoine lorrain, serait un immense encouragement à poursuivre, ici et maintenant, jusqu'en 2005 et bien au-delà, le travail patient de reconstruction d'une mémoire régionale » (Moulin et Wagner 2003 : 14).

29. La question revient cependant régulièrement avec des demandes de réoccuper les lieux.

30. Pour le moins, occupé d'une manière peu habituelle pour un éventuel touriste, comme le souligne C. Richard : « On avait le musée de la faïence et puis deux administrations, la médecine scolaire, et puis le CIO. Donc vous voyez, le touriste qui arrivait là, un peu comme s'il arrivait devant Versailles ou devant un château de la Loire ; on nous disait, qu'est-ce qu'il y a à voir dans votre château ? Et bien il faut monter dans le fond là-bas et puis il y a deux salles... » (entretien réalisé par V. Touchot).

31. « Ce qui m'est venu tout de suite, c'étaient alors des images bêtes, par exemple le don du sang. Le don du sang à Lunéville se faisait là, dans une des salles du côté qui a brûlé. Je ne sais pas pourquoi mais c'est à ça en premier que j'ai pensé. J'ai pensé aussi aux mariages qui se faisaient là, aux réunions qui se faisaient là. »

32. « Les Amis du château, les Anciens Combattants, à l'époque j'avais encore du temps disponible, plus que maintenant, tous les lundis il y avait encore des conférences de l'université de la culture permanente qui se passaient dans une salle du château, on y faisait nos assemblées d'Anciens Combattants, on y faisait des bals... »

33. Il évoque des « lieux habités [...] par excellence mémorables » (*ibid.* : 48). Dans sa lettre, un général, qui a manifestement séjourné quelque temps avec sa famille dans le château, commence par « c'est si difficile à dire » et, tout du long, ne nomme pas le château mais emploie à son endroit la troisième personne du singulier : « Il avait cette présence physique si intense... »

34. En voici la retranscription à partir des images diffusées

(et présentes sur le Dvd, *Après le choc, l'action*, 3'18). Michel Closse est en manteau, col relevé, avec un chapeau de feutre ; il est au premier plan et derrière lui, on voit l'aile sud en flammes : « C'est une catastrophe, une catastrophe comme on n'en a pas eu depuis longtemps. Heu le château de Lunéville c'est, c'est le symbole du renouveau de Lunéville et, et aujourd'hui quand on [il fait un geste du bras vers les flammes] voit ce... [il se met à pleurer et se détourne légèrement] c'est effrayant [quasiment incompréhensible], c'est effrayant ! »

35. Voir le texte de Sabrina Leyendecker (et plus particulièrement à sa partie consacrée au mythe de Sisyphe comme métaphore lorraine), ainsi que la contribution de Luc Delmas.

36. On relève encore dans cette lettre d'un militaire à la retraite, ce constat d'émotion qui bloque jusqu'à empêcher de dormir : « Je vous jure que cela a été très dur et cela fait deux nuits que je n'arrive plus à dormir » ; mais il ajoute : « Si vous avez besoin de mes services, n'hésitez pas à m'appeler, je suis prêt à vous aider à reconstruire. »

37. Pour plus de précisions sur ce thème, cf. A. Pecqueux 2009a.

38. Entre temps de l'incendie et temps de la mobilisation, existe-t-il des dates qui permettraient de les délimiter strictement ? Il est bien entendu que ces « temps » signalent moins des temporalités au sens littéral, avec des bornes précises, que des moments, des occasions où l'on met en avant tel aspect plutôt que tel autre (l'incendie ou la mobilisation). S'il fallait définir des repères, la réouverture partielle du site en juillet 2003 indiquerait l'entrée dans le temps où la mobilisation l'emporte le plus souvent sur l'émotion – c'est en tout cas la date utilisée dans la mise en récit de l'événement que constitue le Dvd *Après le choc, l'action*.

39. Pour le dire vite, cela correspond à cette mise à distance de soi par soi que l'on retrouve exprimée dans le cogito cartésien – et qui est le thème également du livre de Vincent Descombes, *Le complément du sujet* (2004).

40. Ce commentaire de François Flahault pose bien le type de postures impliquées dans une telle opposition : « Supposons que je possède un meuble auquel je suis attaché pour des raisons esthétiques ou parce qu'il m'a été donné par une personne qui compte beaucoup à mes yeux. En disant : "Ce meuble mesure 85 centimètres de long", ou : "Ce meuble vaut 150 euros", je cesse par là même de le considérer en tant que j'y suis attaché (en tant qu'il participe de mon être) et je le fais entrer dans un champ de valeur anonyme, indépendant de ma personne et indépendant de celle qui m'a fait cadeau du meuble » (Flahault 2005 : 86). C'est toute la différence entre les larmes portant sur « mon château » et le constat « il faut compter environ 110 millions d'euros pour la reconstruction du château ».

41. Ce qui était vrai en 2006 ne l'est plus aujourd'hui (2011) puisque la chapelle, restaurée, a été rouverte à l'automne 2010.

42. À mi-temps, car l'hiver, le site urbain recouvre entièrement ses droits.

43. En écho à une proposition formulée par J. Stavo-Debaugé (2003).

44. « Faible importance de l'art en histoire, donc ? Pas si vite. Ce sont les fonctions intenses et les attitudes fortes qui jouent un rôle très réduit. Si, en revanche, on considère l'attitude la plus faible (attention globale et distraite) et la fonction la plus faible (décor, cadre de vie), rien n'égale l'importance que les hommes ont attachée à l'art à travers leur histoire, pas même la religion [...] Les monuments ne sont pas message à autrui, pas davantage l'expression idéale de la belle humanité, encore moins le visage de la société.

Ils parlent pour exprimer la puissance qui les a fait sortir de terre. » (Veyne 1988 : 11).

45. Voir également sur ce sujet Pecqueux 2009a. En outre, voir pour les donateurs la contribution de N. Barbe et C. Blondeau, et pour les « initiatives » celle de S. Leyendecker.

46. On peut détester ou ne pas être un amateur de marche, mais s'y livrer par auto-imposition d'un impératif moral ; et à l'inverse, on peut ne pas s'intéresser à l'avenir du château de Lunéville, mais suivre en toutes circonstances les activités du club à l'origine de cette marche, y retrouver ses compagnons, etc.

47. On retrouve ici l'un des grands principes du Durkheim des *Formes élémentaires de la vie religieuse*, le principe de causalité morale : une action en commun peut déboucher sur un moment d'effervescence qui provoque des émotions, émotions qui ne sauraient rester sans effets en tout un chacun. Je renvoie au commentaire qu'en fait Albert Ogien (Ogien 2004 : 7) qui cite Anne Rawls pour qui cela correspond à la « perception partagée des forces morales dans et à travers l'accomplissement de la pratique ». Il semble en tout cas qu'on puisse rapprocher cette idée de causalité morale de celle d'événement quasi moral pour caractériser la catastrophe patrimoniale et les émotions qui en résultent.

48. Pour une telle perspective sur le métier de chercheur, voir Polanyi 1974, dont ce paragraphe est librement inspiré ; voir également Pecqueux 2007.

49. Ce qui commencerait à se dégager comme une certaine spécificité, que n'expérimentent pas les habitants quand ils viennent se promener dans les Bosquets, mais qu'ils peuvent bien sûr expérimenter en d'autres occasions.